

RAPPORT ANNUEL 2018

RAPPORT ANNUEL 2018

Sommaire

M	ot du	Président	5
l.	Prés	sentation de l'OMTPME	6
	1.1.	Contexte	7
	1.2.	Gouvernance	8
	1.3.	Processus opérationnel	9
	1.4.	Partenariats à l'international	10
2.	Mét	hodologie	13
	2.1.	Normes et standards internationaux	15
	2.2.	Définition de la TPME	16
	2.3.	Guide conceptuel	17
	2.4.	Organismes fournisseurs de données	20
	2.5.	Base de données consolidée	22
3.	Dén	nographie des entreprises	23
	3.1.	Caractéristiques de base	25
	3.2.	Créations	26
	3.3.	Radiations	27
4.	Indi	cateurs économiques des entreprises	35
	4.1.	Chiffre d'affaires	36
	4.2.	Valeur ajoutée	40
	4.3.	Emploi	42
5.	Situ	ation financière des entreprises	47
	5.1.	Structure du passif et endettement bancaire	48
	5.2.	Ratios financiers	54
Αı	nnexes		61
Lis	ste des	abréviations	67
Li	ste des	s tableaux	71
Lis	ste des	graphiques	75
Lis	ste des	figures	7 9
Re	éférenc		83

Mot du Président

L'Observatoire Marocain de la TPME publie la première édition de son rapport annuel avec pour objectif essentiel d'éclairer la réflexion sur les enjeux liés au tissu productif national, en mettant à la disposition des acteurs publics et privés une série d'indicateurs clés de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises, en particulier des TPME qui constituent une composante importante de l'économie marocaine.

Ce travail est le résultat d'un long processus de collaboration engagé par l'Observatoire depuis 2014 avec plusieurs partenaires et qui s'est accéléré avec la signature, en 2017, de conventions d'échange de données avec Bank Al-Maghrib, la DGI, la CNSS et l'OMPIC.

Un tel effort collectif a permis la mise en place, sur le plan national, d'une base de données consolidée des entreprises Personnes Morales. Le diagnostic démographique, économique et financier des entreprises, réalisé à partir de cette base, a permis d'établir une première radioscopie qui devrait constituer un référentiel pouvant mieux fonder les décisions des pouvoirs publics et des acteurs économiques à l'attention des TPME.

La publication de ce rapport intervient à un moment où notre pays traverse une conjoncture très difficile en raison de la pandémie de Covid-19 et où la Commission Spéciale sur le modèle de développement, mise en place par Sa Majesté Le Roi, continue son travail pour livrer ses conclusions vers la fin de 2020.

Sa Majesté Le Roi a, par ailleurs, appelé dans son discours du 11 octobre 2019, à l'occasion de l'ouverture de la première session parlementaire, pour davantage d'appui et de facilitation de l'accès au crédit notamment au profit des jeunes porteurs de projets et des petites et moyennes entreprises.

Dans ce contexte, la conception de politiques économiques, la mise en place de dispositifs de soutien et d'accompagnement des TPME ou de promotion de l'entrepreneuriat pour réduire les activités informelles ainsi que le développement de l'investissement et du financement inclusif et sain des entreprises, nécessitent entre autres une connaissance approfondie du tissu productif national et la disponibilité d'informations fiables, exhaustives et affinées sur les différents segments de ce tissu.

Pour l'élaboration de ce premier rapport, la priorité a été donnée au traitement des informations relatives aux entreprises Personnes Morales assujetties à l'IS, dont le nombre s'élève, en 2018, à 249.131, avant d'étendre ce travail, par la suite, aux entreprises Personnes Physiques. Toutefois, en raison de la non-exhaustivité de certaines données (chiffre d'affaires, effectif, etc.), n'ont été retenues, pour le calcul des indicateurs économiques et financiers, que les populations d'entreprises pour lesquelles ces informations sont disponibles.

Les principales conclusions du rapport montrent que le tissu des entreprises Personnes Morales actives est très fragmenté, 99.4% d'entre elles étant des TPME, dont plus de 85.8% sont des microentreprises avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 3 millions de dirhams. La part de cette dernière catégorie d'entreprises dans le tissu productif national serait encore

plus importante si l'on devait y intégrer les entreprises Personnes Physiques déclarées à la DGI et les autres unités de production de l'économie.

Sur la base des données arrêtées à fin 2018, il ressort que les TPME ne réalisent que 36.7% du total du chiffre d'affaires, dont 27.3% à l'export, et 36.6% de celui de la valeur ajoutée de la population d'entreprises étudiées (excluant celles à caractère financier¹), alors qu'elles sont les principales pourvoyeuses de l'emploi, puisqu'elles ont occupé près de 73% de l'effectif déclaré à la CNSS.

La plupart des TPME opèrent dans des activités peu consommatrices de ressources financières. Ainsi, plus de 54% de celles-ci étaient concentrées, en 2018, dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction », générant 48% et 64% de la valeur ajoutée respective de ces secteurs.

L'examen de la situation financière des TPME fait ressortir plusieurs fragilités, particulièrement au niveau des entreprises de petite taille, en termes de structure bilantielle, de productivité et de rentabilité, qui les pousseraient à sortir du marché dans des délais assez courts. En effet, les analyses montrent que les entreprises radiées avant d'arriver au terme de 5 ans d'existence représentent, en moyenne annuelle, plus de 50% du total des radiations sur la période 2016-2018.

Notre volonté est que ce rapport soit le point de départ d'une série de publications régulières qui seraient constamment complétées et améliorées afin d'apporter plus de profondeur dans notre connaissance du tissu économique national. Ainsi, ce travail sera enrichi à l'avenir par l'élargissement progressif du périmètre d'analyse aux autres unités de production de l'économie, tout en mettant le focus, pour chaque édition, sur une ou plusieurs thématiques liées aux enjeux de développement des TPME.

A l'heure de la révolution numérique, la conjugaison des efforts peut être un véritable catalyseur pour développer davantage le dispositif informationnel sur les entreprises, en intégrant pleinement les évolutions récentes des méthodes dites de data science qui apportent un éclairage quantitatif plus précis tout en permettant d'affiner l'exploitation des données.

A la fin, je voudrais dire mes vifs remerciements à l'ensemble des partenaires de l'Observatoire dont la contribution a permis de franchir une étape importante pour la construction d'un dispositif informationnel robuste et fiable, ce projet constituant un bel exemple pour stimuler l'échange d'informations entre les institutions relevant du secteur public à un moment où le digital permet de mieux valoriser les données et faciliter leur diffusion.

conclusions de ces études.

¹ De manière générale, les entreprises financières, compte tenu de leur poids dans l'économie, sont exclues du périmètre des études du comportement économique et financier des TPME et ce, pour éviter des biais dans les

I. PRÉSENTATION DE L'OMTPME

- 1.1. Contexte
- 1.2. Gouvernance
- 1.3. Processus opérationnel
- 1.4. Partenariats à l'international

1.1. Contexte

La croissance des TPME comme vecteur de la création d'emploi et des richesses se situe, au Maroc comme dans d'autres pays et régions du monde, au centre des débats depuis plusieurs décennies. Ces débats, qui se poursuivent aujourd'hui, portent de manière générale sur les questions relatives à la naissance, le développement et la mortalité de ces entreprises.

La réponse à ces questions nécessite des analyses approfondies de niveau microéconomique, basées sur un dispositif informationnel, fiable et exhaustive, afin d'appréhender les caractéristiques de base de ces entreprises et les facteurs qui contribuent à leur croissance ou freinent leur développement.

Au Maroc, si plusieurs institutions nationales disposent de bases de données sur les entreprises répondant à des besoins spécifiques, il n'existe pas de système permettant de consolider et de qualifier ces données en vue d'obtenir des statistiques à valeur ajoutée à des fins d'analyses multidimensionnelles et temporelles de leur comportement.

Pour remédier à cette situation, Bank Al-Maghrib a pris l'initiative de lancer, en 2013, la réflexion sur la création de l'Observatoire Marocain de la TPME et s'est attelée à sensibiliser les différentes parties concernées de l'intérêt d'adhérer à ce projet national d'envergure. Elle a fédéré autour de cette œuvre des départements ministériels, des institutions publiques et des représentants du monde de l'entreprise et du secteur bancaire.

Depuis, l'Observatoire a dû relever plusieurs défis pour jeter les premières bases fondatrices d'un dispositif informationnel unifié sur le tissu des entreprises marocaines. Il s'agit d'un travail novateur dans le sens où c'est la première fois qu'un tel système est construit à partir de la fusion de données provenant de plusieurs institutions publiques (DGI, OMPIC, CNSS, BAM).

Encadré n°1. Mise au point sur le délai de publication du rapport annuel de l'Observatoire

De manière générale, les rapports et études microéconomiques sur les TPME sont publiés dans des délais plus ou moins longs².

S'agissant du Maroc, les entreprises sont tenues de déclarer leurs états financiers, en général, dans un délai de 3 mois après leur date d'arrêté. A ce délai, s'ajoute le temps de gestion de ces déclarations dans les systèmes d'information de l'administration concernée.

A ce stade, les données sur les entreprises sont mises à la disposition de l'Observatoire dans des formats spécifiques et dans leur état brut. Elles sont traitées selon un processus mis en place par cet organisme avant qu'elles ne soient prêtes pour les travaux d'analyse (cf. II. Méthodologie). De plus, et pour ce qui est de ce premier rapport, sa publication a également été conditionnée par le temps de mise en place de tous les prérequis nécessaires à sa production.

- les statistiques de la base de données BACH (https://www.bach.banque-france.fr/).

² Exemples : - le rapport annuel sur l'évolution de la PME de BPI France

1.2. Gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise a été créé en Novembre 2013 sous forme d'une association à but non lucratif composé de onze membres fondateurs représentant les secteurs public et privé. Il s'agit de :

- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration représenté par la Direction Générale des Impôts et la Direction des Etudes et des Prévisions Financières ;
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique ;
- Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance³;
- Bank Al-Maghrib;
- Haut-Commissariat au Plan;
- Caisse Nationale de la Sécurité Sociale :
- Caisse Centrale de Garantie ;
- Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Maroc PME;
- Groupement Professionnel des Banques du Maroc;
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc;

L'Observatoire s'est doté d'une gouvernance qui s'appuie sur une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, un Directeur Exécutif et un Comité Technique.

Selon ses statuts, l'Observatoire a pour objet de :

- mettre à la disposition des secteurs public et privé des statistiques sur la TPME ;
- réaliser des études généralistes et thématiques en relation avec la TPME ;
- proposer des offres de service.

L'Observatoire peut également :

- organiser des manifestations nationales et internationales ayant trait aux TPME;
- coopérer avec les institutions et organisations non gouvernementales nationales et internationales actives en matière de TPME.

Entre 2014 et 2016, l'Observatoire a fonctionné en « mode projet » conduit par le Comité Technique constitué des représentants des membres fondateurs. Durant cette phase, ce Comité a mené plusieurs études de benchmark et consacré ses travaux à la définition :

- du plan stratégique : vision, missions et objectifs stratégiques de l'Observatoire ;
- du déploiement opérationnel;
- du modèle économique : scénarii, analyse financière et recommandations ;
- de l'organisation, de la gouvernance et des processus ;
- du tableau de bord de la TPME.

³ Ce Ministère a été fusionné avec le Ministère de l'Economie et des Finances en 2019.

1.3. Processus opérationnel

L'année 2016 a vu la tenue du 1^{er} Conseil d'Administration de l'Observatoire qui a adopté son premier plan stratégique 2017-2019, marquant ainsi le démarrage effectif de son opérationnalisation. Il s'est mué, depuis cette date, en institution autonome, dotée d'une gouvernance propre et d'un budget de fonctionnement.

Trois axes de travail ont été arrêtés par les membres du conseil :

Plan stratégique 2017-2019 Axe 2: Axe 1: Axe 3 : Produire des outils d'aide à Mettre en place les prérequis pour Structurer l'Observatoire la production Instaurer une gouvernance Signer les conventions Produire une première version d'échange avec les sources de des indicateurs issus de la base structurée données de données consolidée sur un Doter l'Observatoire des périmètre défini (PM) ressources humaines Mettre en place le Système nécessaires pour remplir ses d'Information Décisionnel Produire le premier rapport annuel de l'Observatoire fonctions Mettre en place un processus de fiabilisation et de qualification des bases de données Constituer une base de données centralisée

En vue de réaliser ses objectifs, l'Observatoire s'est attelé à réaliser 3 chantiers structurants :

- l'échange de données avec les producteurs de l'information relative à la TPME, sur la base de conventions ;
- l'élaboration d'une démarche méthodologique pour la constitution d'une base de données consolidées;
- la mise en œuvre de la technologie sous-jacente.

Encadré n°2. Mettre la data science au service des politiques de développement de la TPME

A l'ère du digital, il devient crucial d'entamer le virage de la data science et ce, compte tenu de l'importance de la valeur ajoutée qu'elle peut apporter à l'exploitation des données au service de la transformation de l'action publique et des politiques d'accompagnement et de soutien; d'autant plus que les nouvelles technologies telles que le « big data », « data science » ou encore « machine learning» permettent d'atteindre des niveaux jamais égalés auparavant en termes de volumétrie traitée, de puissance de calcul, de robustesse et de capacité à valoriser les données afin de tirer profit de toute l'information sous-jacente.

La donnée représente, en effet, un actif stratégique dont la valeur est liée non seulement à son utilisation première, en tant qu'information de gestion, mais surtout à la possibilité de son utilisation à des fins d'analyse et de valorisation. Plus généralement, cette nouvelle approche est aujourd'hui au cœur de la transformation numérique des entreprises, comme l'attestent les innombrables cas d'usage réussis aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

Encadré n°3. La gouvernance des données

La gouvernance des données est un ensemble de processus, rôles, règles, normes et métriques permettant d'assurer une utilisation efficace et efficiente des données. Elle définit les procédures et les responsabilités garantissant la qualité et la sécurité des données. Une politique de gouvernance des données est fondamentale dans l'utilisation des méthodes de data science ou big data afin d'avoir des analyses pertinentes, des processus performants et contrôlés et des informations de valeur.

La gouvernance des données est une préoccupation mondiale à laquelle se heurtent de nombreux pays même ceux ayant une grande tradition statistique tels que la France, les Etats-Unis ou encore l'Angleterre. Ces pays ont créé le poste d' « Administrateur général des données de l'Etat »⁴ afin d'assurer la coordination de l'action des administrations en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation et d'optimisation de l'exploitation de ces données, notamment aux fins de renforcer l'efficacité des politiques publiques, d'en évaluer l'impact, d'y apporter plus de transparence, de stimuler la recherche et l'innovation et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

Une politique basée sur les données nécessite l'évolution vers un modèle moins vertical, dans lequel les données indispensables au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs concernés avec une capacité d'échange et d'interconnexion rapides. Cette évolution implique aussi une réflexion sur le cadre juridique régissant les échanges de données au sein des administrations.

_

⁴ En France, l'Administrateur Général des Données (AGD) est institué par décret depuis 2014. Il est placé sous l'autorité du Premier ministre. https://www.etalab.gouv.fr/. Aux Etats-Unis, l'importance accordée à la gouvernance et au traitement de la donnée de l'Etat est telle que le Président Barack Obama a nommé un « Government Chief Data Scientist Officer » en 2015 https://www.whitehouse.gov. Par ailleurs, l'Angleterre a nommé en 2015 le premier « Government Chief Data Officer » https://gds.blog.gov.uk/tag/chief-data-officer/.

Dans ce cadre, l'Observatoire a conclu des conventions d'échanges de données avec BAM, la DGI, la CNSS et l'OMPIC, lui permettant l'accès aux bases de données suivantes :

- base des déclarants à la DGI « Personnes Physiques » et « Personnes Morales » relatives aux années 2014 à 2018 ;
- bases « Personnes Physiques » et « Personnes Morales » ayant eu une interaction⁵ avec la DGI depuis 2014 ;
- données légales de l'OMPIC relatives aux exercices 2016 à 2018 ;
- base des affiliés CNSS:
- données du Credit Bureau.

L'Observatoire a mis en place une démarche méthodologique pour l'obtention d'une base de données centralisée, de bonne qualité et avec des marges d'erreur acceptables. Pour ce faire il a identifié et traité plusieurs difficultés techniques liées, notamment, à :

- l'absence d'une clé commune d'identification ayant engendré une complexité dans les opérations de croisement et de fusion des bases de données, étant signalé que l'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise) est en cours d'implémentation pour le stock ;
- la structure de ces bases de données, destinées aux missions propres à chaque organisme, ne permet pas leur exploitation à des fins d'analyses décisionnelles ;
- l'utilisation de référentiels non standardisés propres à chaque institution ;
- l'utilisation de deux nomenclatures « NMA 2010 » et « NMA 99 » dans la codification de l'activité;
- la non-fiabilité de certains champs, la multitude de données manquantes et la redondance des données.

Les travaux de qualification des données se sont articulés autour de deux axes :

- le recensement et la fiabilisation de la population des entreprises selon deux critères, à savoir le caractère actif de l'entreprise et son unicité dans la base (suppression des doublons avec des techniques statistiques, probabilistes, text mining...);
- l'enrichissement et la fiabilisation des données descriptives des entreprises (chiffre d'affaires, secteur d'activité, région, etc...).

Le processus itératif de croisement et de fusion utilisé a permis :

- de retenir à chaque fois l'information la plus qualifiée dans chacune des bases ;
- de compléter l'information manquante autant que possible ;
- de capitaliser sur les chantiers de migrations à la nouvelle nomenclature 2010 et de fiabiliser ainsi de façon massive et automatique « le code activité » pour un grand nombre d'entreprises ;
- d'assurer l'unicité de l'entreprise dans la base avec une forte probabilité afin d'éliminer les biais dans les calculs liés à la présence de doublons.

L'amélioration notable de la qualité est inhérente au processus appliqué, qui est itératif et évolutif par apprentissage sur la donnée.

_

⁵ Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop perçu, etc.

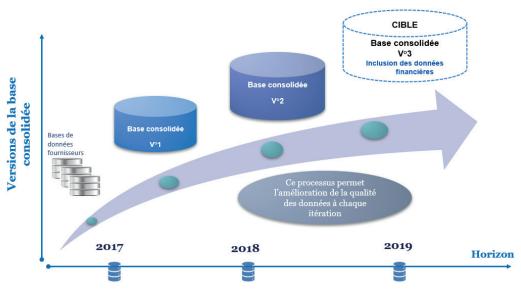


Figure 1 – Synthèse du processus de constitution de la base consolidée

Ainsi, la mise en place d'une base de données consolidée permet une normalisation et une unification de l'information sur les entreprises et ce, à travers un consensus entre l'ensemble des sources d'information, notamment, grâce à un début de réflexion sur le chantier d'harmonisation des définitions et des référentiels.

Afin de renforcer ses capacités techniques, l'OMTPME a jeté les bases d'un système d'information décisionnel, lui permettant de disposer des fondements technologiques nécessaires à l'industrialisation et au développement futur de ses activités. Ce projet vise à mettre en place une « data factory », qui permet l'automatisation de toute la chaîne de valeurs qui va de la réception des données jusqu'à leur visualisation et leur utilisation.



Figure 2 – Processus d'exploitation des données

1.4. Partenariats à l'international

1.4.1. Échanges d'expériences avec les membres de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)

L'Observatoire participe régulièrement aux travaux de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI), premier réseau international ayant pour objectif de partager des connaissances et des expériences autour de l'inclusion financière dans les pays émergents et en développement.

L'AFI représente en effet une plateforme d'apprentissage et de partage de solutions innovantes et réussies en matière de politiques d'inclusion financière. Ce réseau développe ses compétences à travers des groupes de travail thématiques dont celui dédié à l'Inclusion financière des TPME, le « Small and Medium Enterprise Finance Working Group » SMEF-WG.

L'OMTPME participe activement aux travaux du SMEF-WG en tant que leader sur la thématique « Data & New technologies ». Ce groupe de travail est dédié à la question du développement d'outils de mesure de l'accès des TPME au financement et à l'élaboration d'indicateurs sur les comportements économiques et financiers de cette catégorie d'entreprises. Ces outils d'aide à la décision ont pour objectif d'orienter les décideurs dans la mise en place de politiques innovantes qui favorisent l'accès des TPME aux sources de financement. Dans le cadre de sa participation au SMEF-WG, l'OMTPME a accompli de plusieurs travaux, notamment :

- la réalisation d'une enquête sur la définition de la TPME auprès de 40 pays membres du SMEF-WG et la production d'un catalogue collaboratif et interactif mis à la disposition des membres de l'AFI à travers sa plateforme en ligne. Ce catalogue se veut un outil pratique et un guide d'orientation pour les pays souhaitant mettre en place une définition unifiée de la TPME;
- la présentation du processus de croisement et de fusion des bases de données des organismes publics ;
- la production d'un « knowledge product » sur le processus d'exploitation et de traitement des données sur la TPME à partir de ces bases avec un focus sur la phase de collecte des données.

Cette collaboration étroite avec l'AFI permet à l'OMTPME d'être à l'affût de l'actualité internationale en termes de financement des TPME, de s'aligner sur les normes et les standards internationaux dans le cadre de la réalisation de ses missions et de renforcer sa présence et sa notoriété sur le plan régional.

1.4.2. Partenariat avec la Banque africaine de développement

L'OMTPME est depuis août 2020 partenaire technique de la plateforme régionale pour l'entrepreneuriat « Souk At-tanmia », gérée par la Banque africaine de développement (BAD).

Cette plateforme a pour objectif le renforcement du partage des connaissances entre les acteurs économiques et les entrepreneurs ainsi que l'alimentation du dialogue politique sur l'entrepreneuriat, afin d'améliorer le climat des affaires et de le rendre plus propice au développement des TPME et à la promotion de l'emploi, en plus de soutenir l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé. Le programme Souk At-Tanmia a vu le jour en 2012 et concerne actuellement le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

Dans ce cadre, l'OMTPME a participé à une étude sur l'impact de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 sur l'emploi et les TPME, réalisée conjointement avec la BAD et le BIT (Bureau International du Travail) et intitulée : « Policy brief : Impact de la Covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc, mesures d'urgence et perspectives de reprise ».

II. MÉTHODOLOGIE

- 2.1. Normes et standards internationaux
- 2.2. Définition de la TPME
- 2.3. Guide conceptuel
- 2.4. Organismes fournisseurs de données
- 2.5. Base de données consolidée

2.1. Normes et standards internationaux

La réalisation de benchmarks a constitué un axe structurant dans le travail de formalisation des indicateurs et outputs de l'OMTPME et a permis de s'inspirer des meilleures pratiques métiers d'organismes ayant des missions similaires sans pour autant omettre les spécificités du tissu productif national.

2.1.1. Benchmark

L'Observatoire a retenu une dizaine de pays développés et en développement pour examiner, à travers des institutions similaires, les éléments suivants :

- objectifs, positionnement et interactions des institutions impliquées dans le domaine du développement de la TPME;
- définition utilisée pour la TPME ;
- sources de données et modes de collecte ;
- outputs et indicateurs produits, méthodologie utilisée, périodicité et normes d'interprétation;
- périmètre des populations étudiées (PM, PP, profession libérales, autoentrepreneurs...) et niveau d'agrégation (groupe, entreprise ou établissement) ;

Les principaux constats de ce benchmark sont les suivants :

- i. Les indicateurs démographiques et économiques sont communément produits, alors que pour les indicateurs financiers, l'intérêt est davantage porté sur ceux liés à l'accès au financement:
- ii. Il n'existe pas de consensus quant à la définition de la TPME, celle-ci peut être soit uni-critère soit multicritères basée sur le chiffre d'affaires, ou encore sur la taille de l'effectif, le total bilan et le secteur d'activité;
- iii. Généralement, le périmètre étudié est celui de la population des entreprises PM et PP, lequel est élargi, dans certains cas, à la population des professions libérales et des auto-entrepreneurs ;
- iv. Le niveau d'agrégation le plus souvent adopté est le niveau « entreprise ». Dans certains pays cette agrégation est faite au niveau groupe d'entreprises.

Dans le but d'intégrer la dimension macroéconomique dans l'interprétation des indicateurs microéconomiques produits par l'Observatoire, le benchmark a également couvert les données :

- démographiques : densité d'entreprises par millier d'habitants, part des PME, etc.;
- économiques : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, etc. ;
- de créations et radiations d'entreprises ;
- de l'emploi : population active, les emplois dans les TPME ;
- de la segmentation des TPME par catégories d'entreprises et par secteur d'activité.

Cette étude a révélé que, globalement, les caractéristiques des TPME sont comparables dans les différents groupes de pays ayant le même niveau de développement.

2.2. Définition de la TPME

Cette section a pour objet d'apporter un éclairage sur les définitions de la TPME au vu d'une enquête effectuée, sur des pays comparables au Maroc, conjointement par l'OMTPME et le groupe de travail SMEF-WG⁶ du réseau mondial AFI⁷, avant de présenter les critères retenus dans notre pays pour définir cette catégorie d'entreprises.

2.2.1. Enquête réalisée en collaboration avec l'AFI

Parmi les problématiques examinées par l'Observatoire, au sein du groupe de travail du SMEF-WG, figure la question de « la définition de la TPME ». Aussi, une enquête a été déployée auprès de 40 pays membres⁸ de l'AFI dont l'objectif est d'explorer les critères utilisés, le contexte de la mise en œuvre de la définition de la TPME, ses objectifs ainsi que ses avantages et ses inconvénients.

L'enquête a révélé ce qui suit :

- 81% des pays enquêtés ont une définition de la TPME, dont 50% est régie par une loi (cf. graphique 1);
- les principaux paramètres utilisés dans la définition sont : le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et la taille des actifs (cf. graphique 1) ;
- 86% utilisent deux paramètres ou plus ;
- absence de définition commune sur le plan régional⁹;
- la définition s'applique à des domaines bien précis (cf. graphique 2) ;
- la définition de la TPME est utilisée, notamment, dans le cadre du ciblage de l'appui de l'Etat, de la facilitation de la collecte des données, de l'amélioration de la qualité des données, etc. (cf. graphique 3).

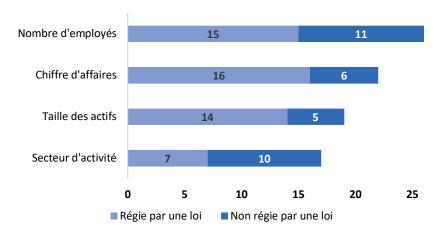
⁶ Small and Medium Enterprise Finance Working Group.

⁷ Alliance for Financial Inclusion.

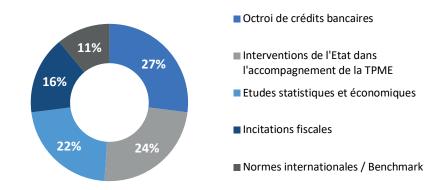
⁸ Pays émergents et pays en voie de développement.

⁹ Pays en voie de développement des régions d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique Centrale.

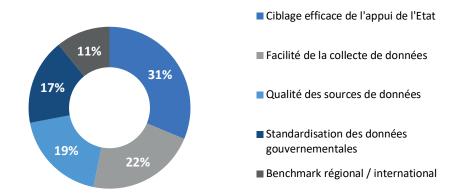
Graphique 1- Répartition du nombre de pays en fonction des critères utilisés pour la définition de la TPME



Graphique 2 - Domaines d'application de la définition de la TPME



Graphique 3 - Eléments pris en compte lors de la conception de la définition de la TPME



2.2.2. Définition de la TPME au Maroc

Définition légale

La loi 53-00 formant « Charte de la PME¹⁰ » du 23 juillet 2002, définit la TPME selon 3 critères:

- le premier est lié à la gérance qui doit être directement assurée par des personnes physiques qui en sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ;
- le second est relatif à la propriété du capital ou au droit de vote qui ne peut être détenu à plus de 25% par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises qui ne correspondent pas à la définition de la TPME;
- par ailleurs, les TPME doivent répondre aux conditions suivantes :
- pour les entreprises existantes : avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 75 millions de dirhams au cours des deux derniers exercices ou disposant d'un total bilan annuel limité à 50 millions de dirhams ;
- pour les entreprises nouvellement créées : engager un programme d'investissement initial global n'excédant pas 25 millions de dirhams et respecter un ratio d'investissement par emploi de moins de 250.000 dirhams.

Dans le cadre du projet de la mise en place, par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, d'un « Small Business Act », un groupe de travail se penche sur l'examen d'une nouvelle définition de la TPME avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des différents instruments et mécanismes de soutien à ces entreprises y compris les startups.

Dans l'attente de ce travail, plusieurs institutions retiennent le critère du chiffre d'affaires pour la définition de la TPME avec un montant qui varie entre 50 et 200 millions dirhams.

Définition prudentielle de Bank Al-Maghrib

En 2006, Bank Al-Maghrib a adopté une définition de la TPME dans le cadre de la réglementation prudentielle de Bâle II. A cet effet, deux critères déterminants ont été retenus, à savoir le chiffre d'affaires annuel et le montant des crédits bancaires dont la TPME bénéficie. Ainsi :

- la très petite entreprise est celle qui répond aux deux conditions suivantes :
- le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- le montant global des créances que détient l'établissement de crédit à son égard est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.
- la petite et moyenne entreprise est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes:

¹⁰ Cf. article premier du Bulletin officiel N° 5036 du 27 JOUMADA II 1423 (5 septembre 2002), page 921.

- le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement de crédit à son égard est supérieur à 2 millions de dirhams.

En se basant sur les résultats des analyses des données de 2016, 2017 et 2018, l'Observatoire s'est aligné sur la définition de Bank Al-Maghrib en retenant uniquement le chiffre d'affaires comme critère de cette définition tout en affinant la segmentation des TPME (Cf. 2.3. Guide conceptuel).

2.3. Guide conceptuel

Afin de réaliser un travail rigoureux avec des soubassements scientifiques et disposant de toute la traçabilité nécessaire, l'Observatoire a élaboré un guide conceptuel des indicateurs statistiques. Cette section a pour objet de présenter la définition des concepts adoptés et la méthodologie de calcul utilisée.

Le guide conceptuel constitue en effet la première étape pour atteindre l'un des objectifs que l'Observatoire s'est fixé à savoir l'adoption d'une terminologie uniforme des concepts utilisés, ainsi que la normalisation et l'unification de l'information sur les TPME.

Ce document est un mode d'emploi qui guide, « pas à pas », sur les modalités d'élaboration d'un indicateur déterminé. Il décrit ainsi dans une matrice les sources de données, la définition de l'indicateur, la dimension mesurée, les normes d'interprétation, les champs utilisés pour son calcul, les tables contenant les champs nécessaires aux calculs, les hypothèses de production, etc.

2.3.1. Composantes du tissu productif national

Les populations des entreprises constituant le tissu productif national peuvent être subdivisées en 5 grandes catégories :

- entreprises Personnes Morales actives et inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IS, à l'exception des sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple ne comprenant que des personnes physiques et les sociétés en participation;
- entreprises Personnes Physiques actives, tenant une comptabilité et inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/revenus professionnels;
- entreprises Personnes Physiques: professions libérales et auto-entrepreneurs, inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire, à l'exception de certaines activités et professions exclues du régime du bénéfice forfaitaire et soumises à l'IR/revenus professionnels en vertu du décret n° 2-08-124 du 28 mai 2009;

- entreprises Personnes Physiques ne disposant pas de comptabilité, inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire : certaines professions libérales et auto-entrepreneurs;
- entreprises opérant dans l'informel non inscrites au registre du commerce et non identifiées auprès de l'administration fiscale.

Étant donné la complexité que présentent la maîtrise et le traitement des données relatives à ces populations, l'Observatoire a adopté une approche graduelle pour la production et l'analyse des indicateurs. Ainsi, le périmètre étudié dans le présent rapport est limité aux Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA).

2.3.2. Concepts adoptés

- Entreprise Personne Morale Active : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé un bilan auprès de l'OMPIC au cours de l'année étudiée ;
- Population cylindrée : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- Catégories d'entreprises :
 - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
 - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams ;
 - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
 - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
 - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.
- Classes d'effectif de l'entreprise :
 - Entre 1 et 10 employés ;
 - Entre 11 et 50 employés ;
 - Entre 51 et 100 employés;
 - Entre 101 et 500 employés ;
 - Plus de 500 employés.
- Classes d'âge de l'entreprise :
 - Inférieur ou égal à 2 ans ;

- Supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
- Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
- Supérieur ou égal à 11 ans et inférieur ou égal à 20 ans
- Supérieur à 20 ans.
- Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 (cf. annexe 1);
- Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.

2.4. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

2.4.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

La Direction Générale des Impôts a pour mission principale d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire une base de données relatives aux entreprises (Personnes Morales et Physiques) ayant manifesté un signe de vie¹¹ auprès de cette direction au cours des 4 dernières années. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques, les données sur l'activité économique (Chiffre d'affaires et Valeur ajoutée) ainsi que les états de synthèse de ces entreprises.

2.4.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et l'activité des entreprises telles que déclarés auprès des tribunaux de commerce.

2.4.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises affiliées à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur leur activité et des informations sur l'emploi.

¹¹ Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

2.4.4. Credit Bureau

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises enregistrées dans la base du Credit Bureau, organisme agréé en tant que délégataire de la Banque centrale.

Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- les données d'identification des PM et des PP ;
- les données sur le crédit ;
- les données sur les informations négatives.

2.5. Base de données consolidée

La constitution d'une base de données consolidée suit une approche graduelle et itérative, selon des principes et des règles mathématiques, statistiques et de gestion spécifique et ce, depuis la réception de ces données jusqu'au calcul des indicateurs préétablis.

Cette approche est de nature à garantir la mise en œuvre des principes régissant la constitution des bases de données, à savoir l'unicité de la représentation d'une entreprise dans ces bases, son caractère actif et sa description avec la meilleure qualité de l'information possible et une donnée normalisée et uniforme. Ce processus suit les étapes décrites ciaprès. :

2.5.1. Cadrage des données et spécification des besoins

La réception des fichiers sources est précédée d'une étape de cadrage et de spécification des données et ce, en collaboration avec chaque fournisseur de ces données. Cette phase permet entre autres d'appréhender la compréhension de la donnée dans sa globalité aussi bien technique que métier et de définir les populations étudiées en fonction de la complexité d'accès à l'information. L'objectif étant de formaliser cette collaboration dans le cadre d'un protocole technique d'échange de données entre l'Observatoire et les fournisseurs de données.

2.5.2. Réception et prétraitement des bases de données

Cette étape consiste à procéder, après réception des bases de données, à des analyses qualitatives des données des partenaires afin d'examiner les taux de remplissage des identifiants ainsi que des autres champs, leurs formats et leur exploitabilité. Ces analyses servent également de référence pour les prétraitements effectués sur ces bases, à savoir :

- la suppression des doublons, qui sont traités à part ;
- la création de nouveaux champs agrégés à partir de ceux présents : taille du chiffre d'affaires, classes d'âge, etc.
- la normalisation des champs : Réécriture des champs afin de les uniformiser dans toutes les bases sources ainsi que dans la base consolidée et ce, grâce à des matrices

de passage qui sont améliorées au fur et à mesure de la progression du processus d'apprentissage sur les données.

2.5.3. Processus de croisement et de fusion des bases

A partir de l'évaluation des taux de remplissage de chacun des quatre identifiants disponibles (ICE, Identifiant Fiscal, RC/Code Tribunal et N° CNSS), un processus de croisement employant ces identifiants est utilisé pour que l'exercice de la fusion des bases s'accomplisse de manière optimale et fiable, sans perte d'information ni présence de doublons. Ces derniers sont encore une fois traités à part, en collaboration avec les fournisseurs de données, pour émettre un arbitrage. Ce processus de croisement est complété par deux types de traitement:

- application des règles de gestion sur les données ;
- enrichissement des données : le croisement des différentes bases est un outil pratique permettant de pallier les données manquantes.

2.5.4. Test, validation et apprentissage sur la donnée

Des tests sont effectués par échantillonnage et ce, dans l'objectif d'évaluer les données retenues pendant l'étape de fusion des bases. A la fin de cette étape, la base de données consolidée est validée et est prête pour être exploitée pour le calcul des indicateurs. L'exercice de consolidation est documenté dans son intégralité en vue d'historiser les changements appliqués aux données sources et de mesurer l'impact de l'apport du processus d'apprentissage itératif de fiabilisation et de qualification de ces données.

2.5.5. Base de calcul des indicateurs

Les indicateurs démographiques sont calculés sur la population répertoriée comme active au sein de la base de données centralisée pour une année donnée.

Les indicateurs économiques et financiers sont calculés sur une population cylindrée afin de limiter les biais induit par les entrées et sorties des entreprises dans la base de données.

Les ratios ne sont pas calculés au cas où le dénominateur est négatif ou nul.

III. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

- 3.1. Caractéristiques de base
- 3.2. Créations
- 3.3.Radiations

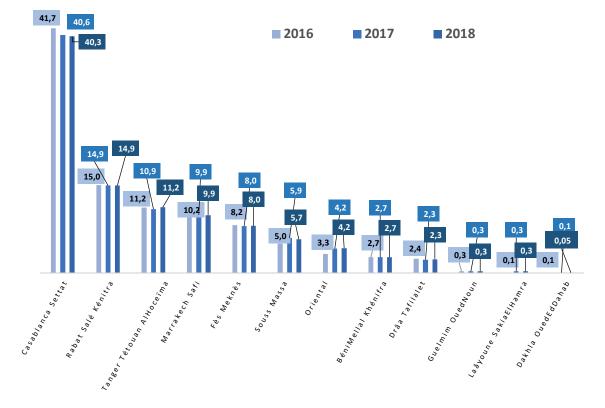
3.1. Caractéristiques de base

Cette section présente des indicateurs sur la démographie de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) ainsi que leur répartition sur les plans régional et sectoriel et selon leur âge, classes d'effectif et statut juridique.

Le nombre des entreprises Personnes Morales enregistrées auprès de la DGI à fin 2018 s'élève à 507.353. A partir de cette base, qui inclut des entreprises en veilleuse et/ou défaillantes, l'Observatoire a défini le périmètre des Personnes Morales Actives (cf. 2.3.2. Concepts adoptés). Ce processus de fiabilisation a permis d'aboutir à un effectif d'entreprises actives de 249.131 en 2018, contre 246.151 en 2017 et 240.233 en 2016.

Près de 2/3 des EPMA sont situées sur l'axe Tanger-El Jadida

La répartition géographique des entreprises montre que celles-ci sont concentrées à hauteur de 66% sur l'axe Tanger-El Jadida. Ainsi, la région de Casablanca-Settat recense 40,3% de l'effectif total, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima avec des parts respectives de 14,9% et de 11,2%.



Graphique 4 - Évolution de la répartition des EPMA par région (en %)

Le commerce et la construction viennent aux 1^{er} et 2^{ème} rangs en termes de nombre d'EPMA

L'analyse sectorielle (cf. tableau 1) fait ressortir que près de 30% des entreprises relèvent de la section d'activité du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », suivie de celles de la « construction », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques »¹² et de l'« industrie manufacturière » avec, respectivement, 24%, 10% et 6,6%.

Tableau 1 - Évolution de la répartition des EPMA par section d'activités (en %)

Section d'activités	2016	2017	2018
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,1	30,2	30,1
Construction	24,9	24,3	24,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,8	9,8	9,8
Industrie manufacturière	6,8	6,7	6,6
Transports et entreposage	6,2	6,4	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	5,4	5,6	5,7
Hébergement et restauration	4,6	4,7	4,8
Activités immobilières	3,0	2,9	2,9
Activités financières et d'assurance	2,1	2,1	2,2
Enseignement	1,9	2,0	1,8
Information et communication	1,6	1,6	1,6
Autres	3,6	3,7	3,7
Total	100	100	100

L'examen de l'évolution du nombre d'entreprises par branche d'activités, entre 2017 et 2018, montre des tendances divergentes. Ainsi, les « activités des sièges sociaux ; conseil de gestion », « activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises » et « services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager » ont enregistré en moyenne les hausses annuelles les plus importantes soit respectivement 12,3%, 5,7% et 5,1%. A l'inverse, les entreprises relevant des « activités juridiques et comptables », l' « imprimerie et reproduction d'enregistrement » et des « industries alimentaires » ont vu leur nombre baisser de 8,5%, 4,7% et 4% (Cf. annexe 2).

L'analyse croisée du nombre d'entreprises par section d'activités et par catégorie d'entreprises fait ressortir la prédominance de l'effectif des microentreprises qui est observée dans toutes ces sections avec des proportions variant entre 74% et 94%. Comparativement aux autres activités, les TPME ayant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de dirhams sont plus nombreuses dans la « production et distribution d'électricité et d'eau » et dans l'« industrie manufacturière » (cf. tableau 2).

¹² Cette section d'activité regroupe : les activités juridiques et comptables, les activités des sièges sociaux, de conseil de gestion, de R&D scientifique, de publicité et études de marché, d'enquêtes et de sécurité, des agences de voyages, des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, etc.

Tableau 2 - Répartition des EPMA par section d'activités et par catégorie d'entreprises en 2018

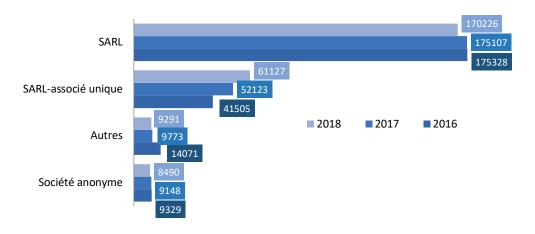
Section d'activités		TPME (en %)			
	[0,3]]3,10]]10,50]]50,175]	> 175
Primaire					
Agriculture, sylviculture et pêche ¹³	76,9	7,2	11,3	3,6	1,0
Secondaire					
Construction Industrie manufacturière Industries extractives Production et distribution d'électricité de gaz de vapour et d'air	88,4 78,5 85,1	7,2 9,1 6,8	3,5 7,8 5,6	0,7 2,5 1,2	0,2 2,1 1,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	80,5 74,6	8,1 7,0	6,0 11,4	2,3 4,8	3,1 2,2
Tertiaire					
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles Activités spécialisées, scientifiques et techniques Transport et entreposage Activités de services administratifs et de soutien Hébergement et restauration Activités immobilières Activités financières et d'assurance Enseignement Information et communication	84,1 91,4 88,5 91,8 93,3 92,1 91,9 89,1 92,2	8,6 5,5 6,7 4,6 4,2 4,8 3,6 8,7	5,6 2,5 3,7 2,7 1,8 2,5 2,4 2,0 2,1	1,2 0,4 0,8 0,6 0,5 0,4 1,1 0,2 0,6	0,5 0,2 0,3 0,3 0,2 0,2 1,0 0,0 0,4
Arts, spectacles et activités récréatives	93,9	4,0	1,7	0,2	0,2
Santé humaine et action sociale Autres activités de services Total	74,0 94,1 87,3	15,3 3,9 7,0	9,5 1,7 4,2	1,1 0,2 1,0	0,1 0,1 0,5

La forme juridique SARL est dominante

La forme juridique principale pour les EPMA est la société à responsabilité limitée (SARL). Sa part dans l'effectif total est de 68%, bien qu'en recul de 2,8 points par rapport à 2017. En revanche, l'effectif des SARL à associé unique (SARL-A.U.), la seconde forme juridique la plus importante, a marqué une hausse de près de 15,5% et prend une part de 24,3% dans le total. La part des sociétés anonymes (SA) a reculé de 3% à 3,6%.

_

¹³ Le nombre d'entreprises agricoles incluses dans le périmètre de ce rapport n'est pas représentatif du secteur agricole, ce dernier étant soumis à des dispositions fiscales spécifiques.



Graphique 5 - Répartition des EPMA par forme juridique

Encadré n°5. Cadre juridique de la SARL

Depuis l'adoption du Dahir N°1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n° 17-95 relative aux SA, le recours à la forme juridique de société anonyme s'est atténué et ce, au profit de la SARL.

De plus, les avantages introduits par le législateur au niveau de la loi sur la SARL ont encouragé plusieurs opérateurs à quitter le secteur informel pour une gestion plus transparente. A cet égard, des assouplissements importants ont été introduits par la loi N° 24-10 promulguée par le dahir n° 2-11-39 du 2 juin 2011 qui a notamment supprimé l'exigence d'un capital minimum, allégé les règles relatives au dépôt sur un compte bloqué des sommes correspondant aux apports en numéraire et permis d'assurer la publicité de la création de la société par voie électronique.

Ces flexibilités juridiques consenties dans le cadre de la constitution des SARL étaient indispensables pour adapter davantage le cadre de l'entrepreneuriat de petite et de moyenne taille et explique entre autres le recours de plus en plus des opérateurs à cette forme juridique.

3.2. Créations

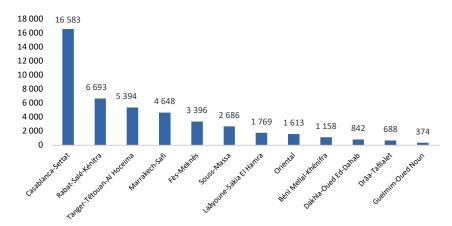
L'année 2018 a été marquée par une dynamique en termes de création d'entreprises et ce, avec plus de 98.000 entreprises nouvellement créées dont plus de 46.000 personnes morales (PM). Ces dernières ont vu leur nombre augmenter de 13,2% contre seulement 1,8% en 2017. Ce dynamisme pourrait s'expliquer notamment par certaines exonérations d'impôts¹⁴ et la simplification des démarches administratives.

_

¹⁴ Les entreprises nouvellement créées au Maroc sont exonérées de la Taxe Professionnelle (TP) pendant les 5 premières années. Elles sont également exonérées de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pendant les 3 premières années si elles ne réalisent pas de bénéfice.

La région Casablanca-Settat regroupe 35% des créations d'entreprises PM

Une part importante des nouvelles créations d'entreprises PM en 2018 (cf. graphique 6), soit 35,8% du total contre 34,9% en 2017, a été enregistrée au niveau de la région de Casablanca-Settat. Elle est suivie des régions de Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, respectivement, avec des parts de 14% et 11,6%.



Graphique 6 - Répartition régionale des créations d'entreprises PM en 2018

Les créations d'entreprises sont plus nombreuses dans le commerce et la construction

La répartition des créations d'entreprises par section d'activités (cf. tableau 3) montre que la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » représente 31,4% du total contre 32,8% en 2017. Elle est suivie par la « construction » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts respectives de 22% et 10%. S'agissant de l'« industrie manufacturière », cette proportion est limitée à 5,4%, au même niveau qu'en 2017.

	Répartition des créations d'entreprises		
Section d'activités	2016	(en %) 2017	2018
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,8	32,8	31,4
Construction	22,6	21,6	22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,6	9,9	10
Activités de services administratifs et de soutien	7,4	7,3	7,5
Transports et entreposage	7,6	7,1	7,5
Industrie manufacturière	5,2	5,4	5,4
Hébergement et restauration	4,6	4,9	4,9
Activités financières et d'assurance	1,4	1,2	2,0
Information et communication	2,0	2,0	2,0
Enseignement	2,0	2,0	1,6
Activités immobilières	1,7	1,8	1,9
Autres	4,1	4,1	3,8
Total	100	100	100

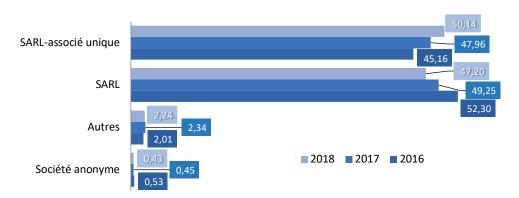
Tableau 3 - Répartition des créations des entreprises PM par section d'activités

Comme le montre le tableau 4, la quasi-totalité des entreprises créées en 2018 sont des microentreprises, celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 millions de dirhams ayant représenté environ 1,5% du total des créations.

Tableau 4 - Répartition des créations des TPME PM par section d'activités et catégorie d'entreprises en 2018

Section d'activités	Microentreprises [0, 3]	TPE]3, 10] (en %)	PE]10, 50]	ME]50, 175]
Activités de services administratifs et de soutien	98,81	0,86	0,33	-
Activités financières et d'assurance	99,39	0,45	-	0,15
Activités immobilières	99,20	0,16	0,64	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	98,56	1,04	0,37	0,03
Agriculture, sylviculture et pêche	94,39	2,80	2,80	-
Arts, spectacles et activités récréatives	99,26	0,37	0,37	-
Autres activités de services	99,52	0,48	-	-
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	97,67	1,78	0,50	0,05
Construction	98,46	1,15	0,35	0,04
Enseignement	99,62	0,38	-	-
Hébergement	99,87	0,13	-	-
Industrie manufacturière	98,52	1,08	0,28	0,11
Industries extractives	99,39	0,61	-	-
Information et communication	98,83	1,17	-	-
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	98,04	-	1,96	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	96,88	3,12	-	-
Santé humaine et action sociale	98,09	1,91	-	-
Transport et entreposage	99,14	0,62	0,24	-
Total	98,44	1,17	0,35	0,04

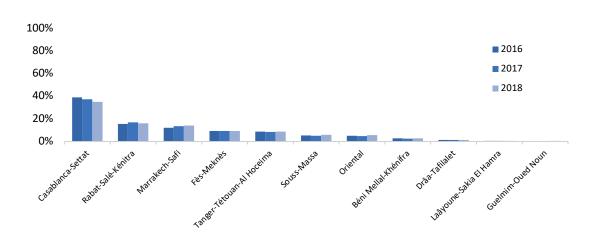
L'examen de la répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique (cf. graphique 7) confirme la tendance haussière de celle de SARL à associé unique sur la période 2016-2018. En effet, celle-ci a représenté la moitié des créations d'entreprises en 2018 contre 45,2% en 2016. Elle est suivie de la SARL avec une part de 47,2% contre 52,3%. S'agissant de la société anonyme, cette proportion a été de 0,4% contre 0,5% deux années auparavant.



Graphique 7 - Répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique (en %)

3.3. Radiations

L'année 2018 a connu une baisse du nombre de radiations d'entreprises PM¹⁵ de 1,8% à 5.587, contre une hausse de 10% en 2017. La ventilation régionale de ces radiations révèle la prédominance de la région de Casablanca-Settat qui recense à elle seule 35% du total, ces radiations ayant baissé de 6% contre 4,4%. La seconde place est occupée par la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 16%, en baisse de 0,7%. Pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi, cette proportion est de 14,2% contre 13,5%.



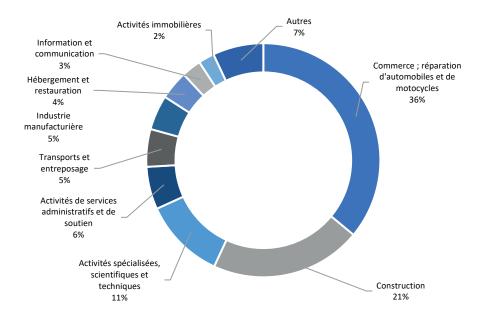
Graphique 8 - Répartition par région des entreprises PM radiées

Le commerce constitue le premier secteur touché par les radiations d'entreprises

La répartition sectorielle des entreprises radiées en 2018 (cf. graphique 9) montre que les sections les plus touchées sont le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », la « construction » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts respectives de 36%, 20,8% et 11,2%, des niveaux quasi-identiques à ceux de 2017 et 2016.

_

¹⁵ Les radiations sont considérées à la suite de la décision de clôture de liquidation enregistrée auprès de l'OMPIC.



Graphique 9 - Répartition sectorielle des radiations en 2018

Plus de la moitié des entreprises PM radiées ont un âge inférieur à 5 ans

Les données de l'OMPIC montrent, qu'entre 2016 et 2018, les entreprises radiées avant d'arriver au terme de 5 ans d'existence représentent, en moyenne annuelle, une part de plus de 50% du total (cf. graphique 10). Ces proportions sont de 31% et 15% respectivement pour les entreprises ayant entre 5 à 10 ans et entre 10 à 20 ans d'existence. En revanche, la part des entreprises radiées dont l'âge dépasse 20 ans est limitée à 3,4%.



Graphique 10 - Évolution du nombre d'entreprises PM radiées par classe d'âge (en %)

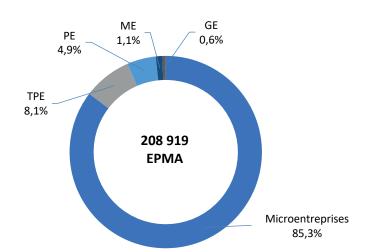
IV. INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

- 4.1. Chiffre d'affaires
- 4.2. Valeur ajoutée
- 4.3. Emploi

4.1. Chiffre d'affaires

Cette section présente le chiffre d'affaires (CA) et le CA à l'export des entreprises la l'exclusion des entreprises du secteur financier), au titre de 2018, ainsi que leur analyse par catégorie d'entreprises et par section d'activités.

La répartition des entreprises selon le CA montre que, sur une population de 208.919 entreprises, 207.748 sont des TPME, soit 99,4% du total de cette population, dont 85,8% sont des microentreprises, et 8,1% des très petites entreprises. Les grandes entreprises ne représentent que 0,6% de ce total. Loin d'être une spécificité nationale, la structure de ce tissu est comparable à celle d'autres pays et régions¹⁷.



Graphique 11 - Ventilation des EPMA selon la taille de leurs CA en 2018

Les TPME contribuent pour 36,7% au CA cumulé des EPMA

Le CA global des EPMA s'est établit à 1.596 milliards de dirhams en 2018 (cf. tableau 5). Sa répartition par catégorie d'entreprises révèle que les TPME ont généré un CA de 586 milliards de dirhams, soit une part de 36,7% du total contre 63,3% pour les grandes entreprises.

¹⁶ Les calculs sont effectués sur une population d'EPMA cylindrée sur les années 2017 et 2018 de 208.919.

¹⁷ Dans l'Union européenne, 98% des entreprises sont des TPME, dont près de 70% de microentreprises (Données Eurostat, 2017). Il est à noter que les PME sont, d'après la définition de la Commission européenne, toute entreprise employant moins de 250 personnes. À cela s'ajoutent deux autres critères au choix : un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas les 50 millions d'euros, ou un total bilan n'excédant pas les 43 millions d'euros.

Tableau 5 - Répartition du CA cumulé par catégorie d'entreprises

Caté mania	EPMA 2	2018	CA cumu	lé 2018
Catégorie d'entreprises	(en nombre)	(en %)	(en milliards de dirhams)	(en %)
TPME CA=< 175	207 748	99,4	586,03	36,7
Microentreprises [0,3]	178 359	85,4	65,6	4,1
[0,1]]1,3]	154 657 23702	74,0 11,4	23,15 42,45	1,5 2,7
TPE]3,10]	16 944	8,1	92,51	5,8
PE]10,50]	10 133	4,9	221,42	13,9
ME]50,175]	2 312	1,1	206,5	12,9
GE CA> 175	1 171	0,6	1010,14	63,3
Total	208 919	100	1596,17	100

Le commerce et l'industrie manufacturière ont réalisé près de 60% du CA des EPMA

L'analyse par section d'activités (cf. tableau 6) révèle, qu'en 2018, les sections « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « industrie manufacturière » représentent, à elles seules, presque 60% du CA global des EPMA, avec des parts respectives de 35,2% et 24,1%, suivies par la « construction » (12,4%), et les « transports et entreposage » (5,7%).

Tableau 6 - CA cumulé des EPMA ventilé par section d'activités en 2018

	Nombre	CA cumu	ılé	
Section d'activités	d'entreprises	(En milliards de dirhams)	(En %)	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	63 895	561,3	35,2	
Industrie manufacturière	14 523	384,4	24,1	
Construction	52 605	198,0	12,4	
Transports et entreposage	13 465	91,2	5,7	
Industries extractives	1 229	63,9	4,0	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	448	59,9	3,8	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20 943	58,6	3,7	
Information et communication	3 274	47,8	3,0	
Activités de services administratifs et de soutien	11 543	38,0	2,4	
Hébergement et restauration	10 261	28,5	1,8	
Activités immobilières	6 579	18,9	1,2	
Autres	10 154	46,1	2,9	
Total	208 919	1596,2	100	

L'analyse croisée du CA ventilé par catégories d'entreprises et par sections d'activités (cf. tableau 7) montre la domination des grandes entreprises au niveau des sections de l'« industrie manufacturière » (78,9%), des « industries extractives » (93,8%) et de l' « information et la communication » (88,5%). Cependant, d'autres sections affichent une part plus importante des TPME. Il en est ainsi de la « construction » (62%), de la « santé humaine et action sociale » (82,9%) et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (61,3%).

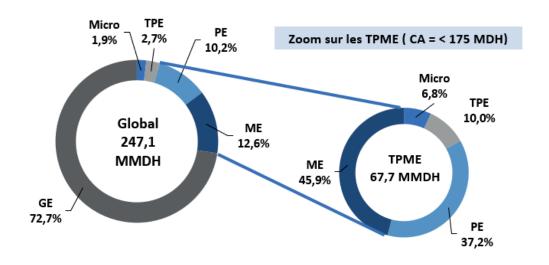
Tableau 7 - Parts des TPME et des GE dans le CA cumulé ventilé par section d'activités en 2018

Section d'activités	GE	ТРМЕ	Total	Part des GE	Part des TPME
	•	milliards dirhams)	de	(er	n %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	333,2	228,2	561,3	59,4	40,6
Industrie manufacturière	303,4	81,1	384,4	78,9	21,1
Construction	75,2	122,8	198,0	38,0	62,0
Transport et entreposage	55,9	35,3	91,2	61,3	38,7
Industries extractives	59,9	4,0	63,9	93,8	6,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	57,9	2,0	59,9	96,7	3,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22,7	35,9	58,6	38,7	61,3
Information et communication	42,2	5,5	47,8	88,5	11,5
Activités de services administratifs et de soutien	15,8	22,2	38,0	41,6	58,4
Hébergement et restauration	13,3	15,2	28,5	46,6	53,4
Activités immobilières	9	9,9	18,9	47,5	52,5
Autres	21,9	24,2	46,1	47,5	52,5

La part des TPME dans le CA à l'export est limitée à 27%

En 2018, le CA à l'export cumulé des entreprises (à l'exclusion du secteur financier) s'est chiffré à 247 milliards de dirhams dont 73% est réalisé par les grandes entreprises, contre 27% pour les TPME (cf. graphique 12).

Graphique 12 - Ventilation du CA à l'export cumulé par catégorie d'entreprises en 2018



Si l'on considère uniquement le CA à l'export cumulé des TPME, il est relevé que les entreprises de taille moyenne ont réalisé presque 46% de ce total, la part des microentreprises étant limitée à moins de 7% (cf. graphique 12).

Encadré n°6. Dynamique des exportations marocaines

Selon (l'Office des Changes 2018), les exportations marocaines ont totalisé 275 milliards de dirhams en 2018, soit une hausse de 10,6% par rapport à l'année précédente. Le rapport entre les exportations et le PIB s'est inscrit en hausse depuis 2013, passant de 20,6% à 23,4% en 2017 et à 24,7% en 2018.

Des exportations dominées par les produits finis de consommation qui à eux seuls représentaient 30,5% du total des exportations, suivis des demi-produits dont la part s'est élevée à 22%. De nouveaux produits plus intensifs en technologie ont émergé parmi les principales exportations. Les industries qui ont le plus fortement augmenté leurs exportations sont celles qui produisent les véhicules, les engrais, ainsi que les fils, câbles et conducteurs électriques. La très forte progression de certaines exportations est liée aux investissements directs étrangers (IDE) réalisés par des grands groupes.

Selon la même source, l'analyse de la répartition sectorielle des exportations fait ressortir la dominance de l'industrie, principalement l'automobile (26,3%), les phosphates et dérivés (18,9%), ainsi que le textile et cuir (13,8%).

L'industrie manufacturière génère la plus grande part du CA à l'export des EPMA soit 37,4%, suivie du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (17,6%) et des « industries extractives » (16,8%) (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Ventilation du CA à l'export cumulé par section d'activités en 2018

Section d'activités	CA à l'export cumulé (en milliards de dhs)	Part (en %)
Industrie manufacturière	92,4	37,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	43,4	17,6
Industries extractives	41,4	16,8
Transports et entreposage	22,6	9,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,4	4,6
Activités de services administratifs et de soutien	10,6	4,3
Construction	7,0	2,8
Information et communication	6,3	2,5
Hébergement et restauration	1,7	0,7
Autres	10,3	4,2
TOTAL	247,1	100

L'analyse croisée par catégorie d'entreprises et section d'activités (cf. tableau 9) montre que le positionnement des TPME à l'international est particulièrement limité dans les « industries extractives », l' « industrie manufacturière », et les « transports et entreposage » avec des parts respectives de 2%, 22% et 23%. Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et les « activités de services administratifs et de soutien » affichent, en revanche, une répartition équilibrée du CA à l'export entre les grandes entreprises et les TPME.

Tableau 9 - Ventilation du CA à l'export cumulé par section d'activités et par catégorie d'entreprises en 2018

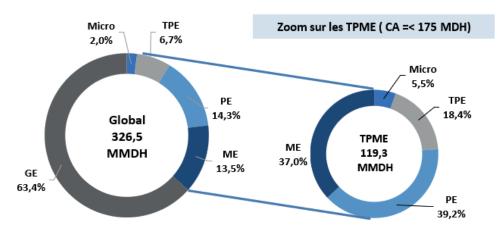
	GE	ТРМЕ	Total	Part des GE	Part des TPME
Section d'activités		l'export d lliards de d		(en	%)
Industrie manufacturière	72,3	20,1	92,4	78	22
Commerce ; réparation d'automobile et de motocycles	22,0	21,4	43,4	51	49
Industries extractives	40,7	0,7	41,4	98	2
Transports et entreposage	17,4	5,2	22,6	77	23
Activités spécialisées, techniques et scientifiques	5,7	5,7	11,4	50	50
Activités de services administratifs	5,1	5,4	10,6	48	52
Construction	4,1	2,9	7,0	58	42
Autres	11,7	6,6	18,3	64	36
Total	179,5	67,6	247,1	73	27

4.2. Valeur ajoutée

Cette section présente la Valeur Ajoutée (VA) des EPMA (à l'exclusion des entreprises du secteur financier), au titre de 2O18, ainsi que son analyse par catégorie d'entreprises et par section d'activités.

En 2018, la VA cumulée des EPMA s'est élevée à 326,5 milliards de dirhams, dont 63,4% est réalisée par les grandes entreprises et 36,6% par les TPME (cf. graphique 13).

Graphique 13 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises en 2018



L'industrie manufacturière et le commerce concentrent 40% de la VA cumulée des EPMA

Avec des valeurs ajoutées respectives de 67,8 et 63 milliards de dirhams, l'« industrie manufacturière » et le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » représentent, à eux seuls, 40% de la VA globale des EPMA. Elles sont suivies par la « construction » (10,4%) et l' « information et la communication » (7,1%) (cf. Tableau 10).

Tableau 10 - Ventilation de la VA cumulée par section d'activités en 2018

Section d'activités	VA (en milliards de dirhams)	Part (en %)
Industrie manufacturière	67,8	20,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	63,1	19,3
Construction	34,1	10,4
Information et communication	23,1	7,1
Industries extractives	22,9	7,0
Transports et entreposage	21,8	6,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,7	6,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	21,3	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	16,9	5,2
Hébergement et restauration	10,1	3,1
Enseignement	8,2	2,5
Activités immobilières	7,6	2,3
Autres	7,7	2,4
TOTAL	326,5	100

Encadré n°7. Structure de la valeur ajoutée nationale

Les comptes nationaux (HCP, 2018) établis par le HCP montrent que l'économie marocaine s'est inscrite dans un processus de tertiarisation, la part du secteur tertiaire dans la valeur ajoutée globale de l'économie marocaine s'élevant à 56,8% en 2018. La croissance du secteur tertiaire est passée de 3,1% en 2017 à 3,8% en 2018 tirée principalement par l'accélération de 2,2% à 5% de la valeur ajoutée de la section « Administration publique générale et sécurité sociale », en relation avec la revalorisation des salaires et des allocations familiales, et de 3,7% à 6,6% pour celle des services de Transport.

Avec une part de 29,3% en 2018, le secteur secondaire détient la deuxième place au niveau de la contribution à la valeur ajoutée globale. Cette part est principalement constituée par les activités liées à l'industrie de transformation qui ont représenté 17,1% de cette valeur ajoutée globale.

Le secteur primaire a contribué pour 13,8% à la valeur ajoutée globale en 2018, majoritairement créée par l'« Agriculture, chasse et services annexes » avec une part de 12,7%, contre 1,1% pour la « Pêche, aquaculture ».

Les TPME accaparent une part majoritaire de la VA de plusieurs sections d'activités

L'analyse croisée de la VA globale ventilée par catégories d'entreprises et par sections d'activités (cf. tableau 11) montre globalement la domination des grandes entreprises en termes de création de richesses. Cette domination apparaît, en particulier, au niveau des « industries extractives » (99,5%), de l'« industrie manufacturière » (74%) et de l'« information et communication » (91%).

En revanche, dans les sections « construction », « hébergement et restauration », « enseignement » et « activités de service administratifs et de soutien », les TPME détiennent des parts majoritaires respectives de 64%, 58,3%, 72,5% et 55,6%. Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » affiche quant à lui une répartition quasi-équilibrée entre les grandes entreprises et les TPME, avec des parts respectives de 52% et 48%.

Tableau 11 - Ventilation de la VA cumulée par section d'activités et par catégorie d'entreprises en 2018

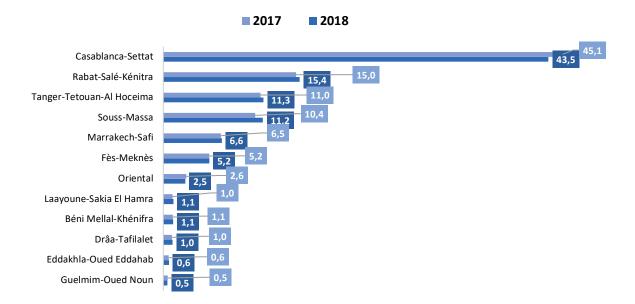
Section d'activités	GE	ТРМЕ	Total	Part des GE	Part des TPME
	(er	n milliard dirhams		(er	า %)
Industrie manufacturière	49,9	17,9	67,8	74,0	26,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32,8	30,3	63,1	52,0	48,0
Construction	12,3	21,8	34,1	36,0	64,0
Information et communication	21,1	2,0	23,1	91,0	9,0
Industries extractives	22,8	0,1	22,9	99,5	0,5
Transports et entreposage	13,9	8,0	21,8	63,7	36,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,4	10,4	21,7	52,3	47,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20,8	0,5	21,3	97,5	2,5
Activités de services administratifs et de soutien	7,5	9,4	16,9	44,4	55,6
Hébergement et restauration	4,2	5,9	10,1	41,7	58,3
Enseignement	2,3	6,0	8,2	27,5	72,5
Activités immobilières	4,6	3,0	7,6	60,8	39,2
Autres	3,7	4,1	7,7	47,2	52,8
Total	207,2	119,3	326,5	63,5	36,6

4.3. Emploi

Cette section présente des indicateurs sur les actifs occupés par les EPMA affiliées à la CNSS, notamment leur répartition par régions, catégories d'entreprises, sections d'activités et classes d'âge dont elles relèvent. Cette analyse concerne 163.328 entreprises affiliées, en progression de 1,2% par rapport à 2017. Ces entreprises ont déclaré 3.171.635 salariés en 2018, en hausse de 6,6%, soit une création nette d'emploi de 196.467. Près de 91% de ces emplois sont en CDI (Contrat à durée indéterminée).

La région Casablanca-Settat concentre 43,5% des emplois

L'analyse de la ventilation géographique des emplois (cf. graphique 14) fait ressortir que la région Casablanca-Settat a concentré 43,5% des effectifs déclarés en 2018, suivie de la région Rabat-Salé-Kénitra (15,4%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,3%).



Graphique 14 - Ventilation régionale des emplois des EPMA (en %)

La majorité des EPMA emploie moins de 10 personnes

Comme le montre le tableau 12, 78,6% du total des entreprises emploient entre 1 et 10 personnes, une proportion en quasi-stabilité par rapport à 2017. Cette part est de 15,3% pour les entreprises employant entre 11 et 50 personnes, et 0,7% pour celles employant plus de 500 personnes.

Classes	Ventilation	des EPMA	Évolution du nombre
d'effectif	2017	2018	des EPMA (2017/2018)
[1,10]	78,5	78,6	1,3
[11,50]	15,3	15,3	1,4
[51,100]	2,8	2,7	-0,5
[101,500]	2,7	2,6	-0,5
+ 500	0,7	0,7	-
Total	100	100	1,2

Tableau 12 - Ventilation du nombre des EPMA par classes d'effectif (en %)

Les TPME emploient près de 73% des effectifs déclarés

La ventilation de l'emploi par catégorie d'entreprises (cf. tableau 13) fait ressortir que les entreprises réalisant moins de 175 millions de dirhams de CA emploient 72,5% des effectifs déclarés en 2018. Cette proportion est de 18,7% pour les microentreprises et 12,6% pour les TPE, en hausse respectivement de 1,6 point et de 0,4 point par rapport à 2017. La contribution la plus importante à l'emploi, pour ce qui est des TPME, revient à la PE soit une part de 23,7%. Ces données montrent la prépondérance de ces catégories d'entreprises dans la dynamique de l'emploi au Maroc, et leur importance dans le maintien du tissu productif.

Tableau 13 – Contribution à l'emploi par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois e %		
	2017	2018	
Micro [0,3]	17,10	18,70	
TPE]3,10]	12,20	12,60	
PE]10,50]	24,20	23,70	
ME]50,175]	18,70	17,50	
GE > 175	27,80	27,50	
Total	100	100	

Les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égal à 5 ans ont réalisé plus de 80 % des créations nettes d'emploi, contre seulement 7,4% pour les grandes entreprises (cf. tableau 14).

Tableau 14 - Contribution à la création nette d'emploi selon la classe d'âge des EPMA en 2018

	TPN	ЛΕ	GE	
	5 ans ou moins d'existence	Plus de 5 ans d'existence	5 ans ou moins d'existence	Plus de 5 ans d'existence
Contribution à la création nette d'emploi (en %)	81	9,1	7,4	2,5

Encadré n°8. Entreprises les plus créatrices d'emplois

Les enquêtes réalisées par la Banque Mondiale et reprises par la (BAD 2017) auprès d'entreprises du secteur formel montrent que ce sont les jeunes entreprises de petite taille, de moins de 20 salariés et de moins de 5 ans d'existence qui contribuent le plus à la création nette d'emplois.

De plus, selon l'OCDE (2017), les jeunes entreprises âgées de 5 ans ou moins, n'ont représenté qu'environ 20 % de l'emploi du secteur des entreprises non financières alors qu'elles ont créé près de la moitié des nouveaux emplois. Au niveau sectoriel, en 2013, la création nette d'emplois due à la dynamique des entreprises était positive dans les services, mais négative dans l'industrie. Pour la majorité des pays de l'OCDE, les jeunes entreprises, employant entre 1 et 249 salariés, ont contribué à près de 41% de la création d'emplois totale (Criscuolo et al., 2014).

Part du total de l'emploi, du total des destructions d'emplois et du total des créations d'emplois (%)

		Contribution à l'emploi	Contribution à la création d'emplois	Contribution à la destruction d'emplois
Petites	Jeunes entreprises (1-5 ans)	16,9	41,0	21,4
entreprises (1-249 salariés)	Entreprises plus anciennes (> 5 ans)	47,1	33,4	52,9
Grandes	Jeunes entreprises (1-5 ans)	5,4	9,0	4,2
entreprises (250+ salariés)	Entreprises plus anciennes (> 5 ans)	30,6	16,7	21,6

Source : Criscuolo et al. (2014), "The Dynamics of Employment Growth: New Evidence from 18 countries", Science, Technology and Industry, Policy Papers, n°14.

L'Industrie manufacturière et la construction occupent le tiers de l'effectif total déclaré en 2018

La répartition sectorielle des emplois déclarés (cf. Tableau 15) révèle que l'« industrie manufacturière » se place en tête des employeurs, avec 17,9% de l'effectif total, suivie de la « construction » (15,2%), des « activités des services administratifs et de soutien » (14,9%) et du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (14,3%).

Tableau 15 - Ventilation des emplois des EPMA par section d'activités

Section d'activités	Répartition (en	-
	2017	2018
Industrie manufacturière	18,4	17,9
Construction	15,9	15,2
Activités de services administratifs et de soutien	14,7	14,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de		
motocycles	14,3	14,3
Agriculture, sylviculture et pêche	11,3	12,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,8	5,0
Hébergement et restauration	3,9	3,7
Transports et entreposage	3,5	3,5
Enseignement	3,6	3,5
Autres	9,7	9,7

Encadré n°9. Des profils d'emploi de qualités hétérogènes en fonction de la taille des entreprises

Selon les statistiques publiées par le HCP en 2019, le profil des personnes recrutées par les entreprises, par nature des emplois, révèle que 50% de ces dernières ont recruté des techniciens spécialisés et 12% d'entre elles ont recruté des ingénieurs.

Les grandes entreprises recrutent des profils d'un niveau d'instruction élevé (ingénieurs, cadres supérieurs) alors que la cible des TPE est constituée principalement de techniciens spécialisés et d'ouvriers qualifiés. En effet, 41% des grandes entreprises ont recruté des ingénieurs, contre 16% chez les PME et 2% pour les TPE, alors que 43% de cette dernière catégorie ont recruté des techniciens spécialisés.

Selon la même source, les difficultés liées au recrutement sont principalement l'insuffisance de l'activité pour 63% des entreprises et le coût élevé de la main d'œuvre dans 26% des cas. Par ailleurs, 37% des entreprises déclarent que le système actuel d'éducation et de formation professionnelle ne leur permet pas de trouver sur le marché du travail des profils adéquats. L'industrie, avec 52% de ses entreprises, est la section qui souffrait le plus de cette inadéquation.

V. SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

- 5.1. Structure du passif et endettement bancaire5.2. Ratios financiers

5.1. Structure du passif et endettement bancaire

L'accès au financement constitue l'un des facteurs importants de la croissance et du développement des entreprises. De manière générale, ces dernières peuvent se financer soit par le recours à la dette bancaire et de marché, soit par leurs ressources propres. La présente section expose dans un premier temps la structure du passif de la population d'entreprises étudiées au vu de leurs états financiers¹⁸ et, dans un second temps, le financement bancaire dont elles ont bénéficié en 2018 selon les données individuelles issues du Credit Bureau.

5.1.1. Structure du passif

La structure du passif des entreprises comprend :

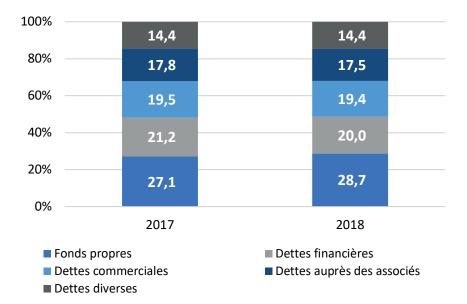
- les fonds propres constitués des capitaux propres et assimilés ;
- la dette financière incluant la dette bancaire et la dette obligataire ;
- la dette commerciale appréhendée à travers les dettes fournisseurs ;
- la dette auprès des associés ;
- et les dettes diverses comprenant notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux.

L'analyse du passif des entreprises, à fin 2018, montre que les fonds propres constituent globalement leur première source de financement, avec une part de 28,7%, en hausse de 1,6 point par rapport à 2017 (cf. graphique 15), suivie de la dette financière avec une proportion atteignant 20%, en baisse de 1,2 point.

La dette commerciale, avec une part de 19,4%, identique à celle de 2017, constitue un autre mode de financement permettant de soulager la trésorerie des entreprises, son niveau important reflétant des délais de paiement fournisseurs longs, comme le confirment les différentes études effectuées par BAM. Le recours à la dette auprès des associés, contractée sous forme de comptes courants non bloqués, avec une proportion de 17,5%, vient au quatrième rang des différents instruments de financement des entreprises.

_

¹⁸ Le périmètre de l'analyse couvre une population cylindrée de 73.254 entreprises non financières communes aux années 2017 et 2018.



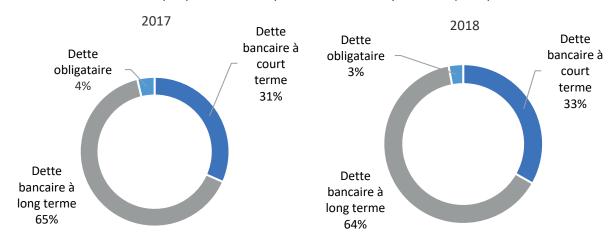
Graphique 15 - Structure du passif des EPMA (2017-2018)

Encadré n° 10. Comptes courants d'associés

Le compte courant d'associés enregistre les sommes avancées par un ou plusieurs associés Personnes Physiques ou Morales à leur entreprise et ce, dans le cadre d'une disposition statutaire ou d'une convention. Le recours à ce type de financement permet, de manière générale, de faire face à une insuffisance du fonds de roulement de l'entreprise.

Selon l'article 9 du Code Général des Impôts, sont déductibles du résultat fiscal les intérêts constatés ou facturés relatifs aux sommes avancées par les associés à la société pour les besoins d'exploitation, à condition que le capital social soit entièrement libéré. Toutefois, le montant total des sommes portant intérêts déductibles ne peut excéder le montant du capital social et le taux des intérêts déductibles, rémunérant ces comptes, ne peut être supérieur au taux fixé annuellement, par arrêté du Ministre chargé des Finances, en fonction du taux d'intérêt moyen des bons de trésor à 6 mois de l'année précédente.

La dette financière, telle qu'enregistrée dans les bilans des entreprises, n'inclut pas les financements bancaires sous forme de crédit-bail (cf. encadré 11). Elle est constituée à hauteur de 97% par le crédit bancaire, proportion identique à celle de 2017, le reliquat étant sous forme d'emprunt obligataire (cf. graphique 16). Ceci révèle un recours très modeste des entreprises au marché de la dette privée qui reste largement dominé par les émissions des établissements à caractère financier et de quelques grandes entreprises.



Graphique 16 - Décomposition de la dette financière (en %)

Encadré n°11. Traitement comptable des opérations de crédit-bail

Le crédit-bail est une opération par laquelle un établissement de crédit donne en location (appelée aussi leasing), moyennant le paiement d'un loyer, des biens mobiliers ou immobiliers qui permet à l'entreprise locataire, qui en a fait la demande, de devenir propriétaire de tout ou partie de ces biens au plus tard à l'expiration du bail. Celle-ci comptabilise les loyers parmi ses charges au fur et à mesure de leur facturation et les biens loués dans son bilan une fois quelle en est propriétaire.

Pour ce qui est des établissements de crédit, les opérations de crédit-bail sont, de par la loi bancaire, assimilés à des opérations de financement. Celles-ci ne doivent pas, selon le plan comptable des entreprises, figurer dans leur passif. Ces financements ont représenté, à fin 2018, près de 11% de l'endettement des entreprises auprès des établissements de crédit.

L'analyse de la structure du passif des entreprises met en exergue des situations très différenciées (cf. tableau 16). Ainsi, la dette auprès des associés des microentreprises, avec une part de 45% dans le total de leur passif, en 2018, contre 47% une année auparavant, constitue la première composante de leurs ressources. La part de leurs fonds propres est de moins de 20% et celle de leur dette financière est limitée à environ 11%.

A l'opposé, les grandes entreprises disposent de fonds propres et de dettes financières relativement importants, avec des proportions de près de 32% et de 30,5%, suivis de la dette commerciale qui se chiffre à 22,2%, alors que la dette auprès des associés est limitée à 2,4%.

Tableau 16 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises (en %)

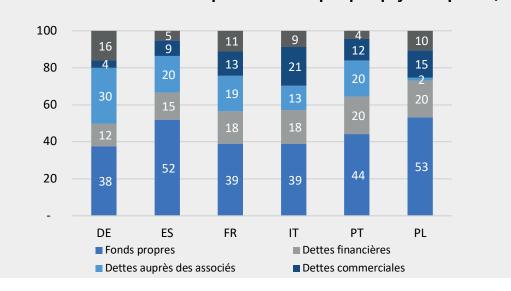
Sources de	Micr	o [0,3]	TPE]	3 , 10]	PE]1	0 , 50]	ME]5	0 , 175]	GE :	> 175
financement	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Fonds propres	19,3	19,2	26,2	28,2	29,2	31,5	29,9	31,9	29,4	31,8
Dette financière	11,1	11,3	9,9	9,9	12,2	12,3	20,8	18,5	32,2	30,5
Dette commerciale	9,6	9,9	18,4	18,2	21,7	21,8	23,4	24,6	22,4	22,2
Dette auprès des associés	47,4	45,4	31,7	29,0	18,5	17,3	10,5	10,0	2,7	2,4
Dettes diverses	12,6	14,3	13,9	14,7	18,4	17,1	15,5	15,0	13,3	13,2

Encadré n°12. Benchmark sur la structure des financements des entreprises

Dans l'objectif de comparer la structure des financements des entreprises au Maroc à celle d'autres pays, un benchmark est effectué avec un certain nombre de pays européens¹⁹ dont les données sont disponibles au niveau de la base BACH²⁰ pour l'année 2018.

Les fonds propres constituent la principale source de financement des entreprises de l'ensemble des pays du benchmark. Leur part dans le total de leurs ressources, varie de 38% en Allemagne à 53% en Pologne. La dette financière représente la deuxième source de financement avec une part de 18% pour la France et l'Italie et de 15% pour l'Espagne; l'Allemagne enregistre la part la plus faible (12%), tandis que le Portugal et la Pologne affichent la proportion la plus élevée (20%). Quant à la dette commerciale, sa part varie de 4% en Allemagne à 21% en Italie.





¹⁹ Allemagne, Espagne, France, Italie, Portugal et Pologne.

²⁰ BACH (Bank for Accounts of Companies Harmonized) : Base de données européenne contenant des information agrégées sur les entreprises non financières.

5.1.2. Endettement bancaire

Selon les données du Credit Bureau arrêtées à fin 2018, les EPMA ayant bénéficié de crédits par décaissement et/ou par signature²¹ auprès des établissements de crédit et qui ont été déclarés à cet organisme sont au nombre de 103.016, soit 40% environ de l'effectif total des EPMA déclarées dans la base de la DGI.

Le croisement de la base du Credit Bureau avec celle de l'Observatoire a permis de relever que 89.948 EPMA ont bénéficié de concours totalisant un montant de 440 milliards de dirhams environ. Les développements qui suivent examinent le degré de pénétration du crédit bancaire par catégorie d'entreprise, ainsi que par classe d'âge et section d'activités de ces dernières.

Le taux d'accès des entreprises au financement bancaire présente des disparités importantes, comme le montre le tableau 17 (colonne 2). En effet, les GE ont bénéficié en 2018 de 60,5% de l'encours total des crédits accordés à ces entreprises, la part restante étant répartie entre les ME, PE, TPE et microentreprises à hauteur respectivement de 14,2%, 12%, 4,1% et 9%.

Le taux d'accès moyen global du crédit bancaire²² (tableau 17, colonne 3) est de 39,4%, mais avec des niveaux variant selon les différentes catégories d'entreprises. Si celui des GE et ME convergent à des niveaux presque similaires soit respectivement 86,6% et 85,4%, pour les autres catégories le taux d'accès est inégal et reflète un degré de pénétration de financement bancaire très faible pour les TPE et les microentreprises en particulier celles ayant un CA n'excédant pas 1 million dirhams, pour lesquelles ce taux est plus de trois fois moins important que la moyenne globale.

Tableau 17 - Taux d'accès au financement bancaire par catégorie d'entreprises - 2018

Catégorie d'entreprises	Répartition des entreprises (en %)	Répartition des crédits bancaires (en %)	Taux moyen d'accès au financement (en %)
Micro [0,3]	62,9	9,1	16,2
[0,1]]1,3]	44,7 18,2	7,4 1,7	13,01 40,3
TPE]3,10]	17,7	4,1	55,4
PE]10,50]	13,7	12	72,4
ME]50,175]	3,7	14,2	85,4
GE >175	1.8	60.5	86,6
Total	100	100	39,4

²¹ Crédit par signature : Autorisation de crédit non encore débloquée.

_

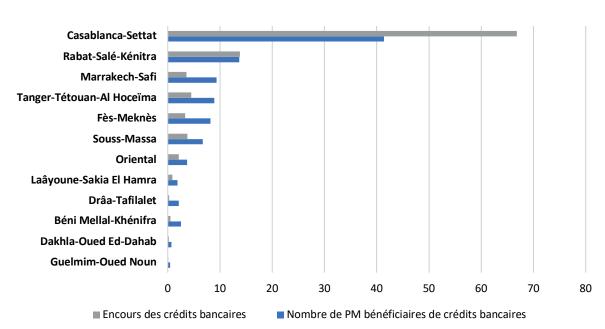
²² Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un crédit rapporté à la population d'entreprises relevant de la même catégorie.

Encadré n°13. Programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE)

Sa Majesté le Roi a appelé dans son discours du 11 octobre 2019 pour davantage d'appui et de facilitation de l'accès au crédit notamment au profit des jeunes porteurs de projets et des petites et moyennes entreprises. A cet égard, le gouvernement et Bank Al-Maghrib, en collaboration avec le système bancaire, ont élaboré un programme ambitieux axé sur plusieurs volets dont la création de nouveaux fonds de garantie. Pour soutenir ce programme, la Banque a, en plus d'un assouplissement des règles prudentielles, mis en place un mécanisme de refinancement illimité à un taux d'intérêt préférentiel de 1,25% au profit des catégories visées par le discours Royal.

Dans ce cadre, un fonds doté d'une enveloppe initiale de 6 milliards de dirhams, sur une durée de 3 ans, a été mis en place par l'Etat et le secteur bancaire. Les ressources de ce fonds ont été renforcées de 2 milliards supplémentaires octroyés par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et dédiés au financement des activités économiques dans le monde rural.

L'analyse de la répartition régionale des crédits bancaires (cf. graphique 17) montre, qu'en 2018, 41,4% des entreprises bénéficiaires sont implantées dans la région Casablanca-Settat et ont disposé de 67% de l'encours total de ces financements. Pour la région de Rabat-Salé-Kénitra, qui vient en deuxième rang, ces proportions sont de 13,7% et 13,8%.



Graphique 17 – Répartition régionale des encours de crédits bancaires et des EPMA bénéficiaires (en %) - 2018

L'ancienneté de l'entreprise est parmi les facteurs qui influencent son niveau d'accès au financement bancaire

Le taux d'accès au financement des entreprises âgées de plus de 10 ans a atteint 63% (Tableau 18, colonne 3). Ce taux recule au fur et à mesure que l'âge des entreprises diminue, pour se situer à moins de 10% seulement pour celles ayant une ancienneté n'excédant pas 2 ans.

En termes d'encours, 76% des financements accordés ont bénéficié aux entreprises dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans, contre 2% pour celles en phase de démarrage et ayant moins de 2 ans d'existence (Tableau 18, colonne 2).

Tableau 18 - Taux d'accès des EPMA au financement bancaire par classe d'âge - 2018

Classe d'âge	Ventilation du nombre d'EPMA (en %)	Part dans le tota des crédits bancaires (en %)	l Taux d'accès au financement (en %)
<2ans	7	2	9,5
2-5 ans	24	9	27,5
6-10 ans	23	13	42,6
+10 ans	46	76	63,07
Total	100	100	39,4

5.2. Ratios financiers

Cette section présente une analyse de la productivité, de la profitabilité et de l'équilibre financier d'une population d'entreprises déterminée à partir de leurs états financiers.

5.2.1. Ratio de productivité

Le ratio de productivité mesure la performance des employés des entreprises en renseignant sur le chiffre d'affaires moyen généré par salarié.

Le graphique 18 montre que la productivité moyenne par salarié des entreprises étudiées²³ est estimée à 619.225 dirhams en hausse de 3,6% par rapport à 2017. Cette moyenne recouvre des situations très disparates. Ainsi, la productivité des GE est plus élevée que celle des microentreprises et des autres catégories de TPME d'environ 5,5 fois et 2,8 fois respectivement. Ces écarts s'expliqueraient par des facteurs organisationnels, technologiques et humains.

 23 Les calculs sont effectués sur la base des populations de 116.375 EPMA en 2017 et de 117.795 en 2018

54

Total 597 738 619 225

MICRO [0,3] 159 565 203 051 203 051 2017

[3,175] 358 045 398 155

GE > 175 1 134 401 1 114 267

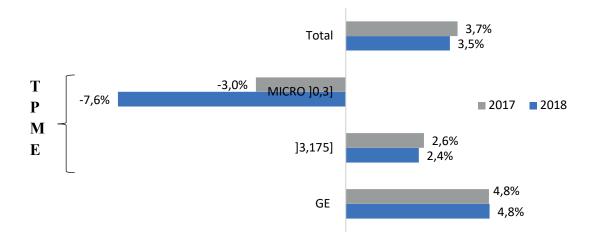
Graphique 18 - Ratio de productivité par catégorie d'entreprises en 2017-2018 (en dirhams)

5.2.2. Taux de profitabilité

Le taux de profitabilité rapporte le résultat net des entreprises à leur chiffre d'affaires. Il exprime la proportion de la marge qui leur revient.

Les données de la population des entreprises étudiées²⁴ montrent que leur rentabilité moyenne s'est établie à 3,5% en 2018 contre 3,7% une année auparavant, proportions recouvrant des situations très hétérogènes (cf. Graphique 19).

Ainsi, la grande entreprise affiche un taux moyen de rentabilité de 4,8% identique à celui de 2017, alors que celui des TPME (hors microentreprises) a accusé une baisse à 2,4% contre 2,6%. La rentabilité des microentreprises, quant à elles, s'est dégradée à - 7,6% contre – 3%.



Graphique 19 - Taux de rentabilité nette par catégorie d'entreprises en 2017-2018

²⁴ Les calculs sont effectués sur la base des populations de 175.290 EPMA en 2017 et de 173.620 en 2018

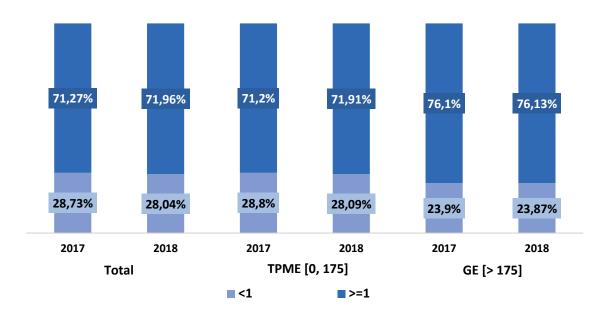
5.2.3. Indicateurs de l'équilibre financier

L'appréciation de l'équilibre financier des entreprises peut être appréhendée à travers le fonds de roulement (FDR), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN).

5.2.3.1. Fonds de roulement

Le fonds de roulement représente l'excédent ou l'insuffisance des capitaux permanents par rapport à l'actif immobilisé. Il permet de déterminer si les ressources stables d'une entreprise sont suffisantes pour dégager un excédent de liquidité pouvant couvrir son besoin en fonds de roulement.

L'analyse des données par catégorie d'entreprises étudiées²⁵ révèle que la majorité d'entre elles, soit 72%, affichent un taux de couverture positif des emplois stables par les capitaux permanents (cf. Graphique 20). Cette proportion varie de près de 71,9% pour les TPME à 76% pour les GE. Si ces données se rapprochent, leur interprétation mérite d'être nuancée. En effet, le niveau du ratio des TPME résulterait de la faiblesse des investissements (actifs immobilisés) de la majorité de ces entreprises, contrairement aux GE et ME.



Graphique 20 - Répartition des entreprises selon le taux de couverture de leurs emplois stables

5.2.3.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) des entreprises correspond aux ressources financières nécessaires pour couvrir le gap de trésorerie résultant des décalages entre leurs flux entrants (encaissements) et sortants (décaissements).

Exprimé en jours de chiffre d'affaires, le BFR moyen des entreprises étudiées²⁶ s'est établi à 86 jours en 2018 contre 83 jours une année auparavant (cf. Graphique 21).

_

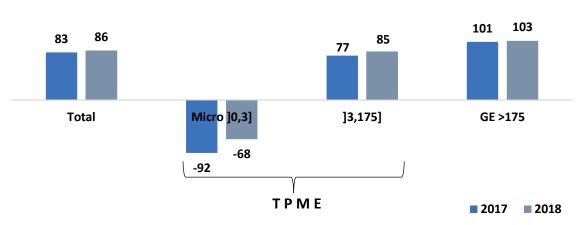
²⁵ Les calculs sont effectués sur la base des populations de 109.739 EPMA en 2017 et de 108.202 en 2018.

²⁶ Les calculs sont effectués sur la base d'une population cylindrée de 73.254 entreprises non financières communes aux années 2017 et 2018.

La ventilation du BFR par catégorie d'entreprises révèle que celles qui disposent d'un chiffre d'affaires compris entre 3 et 175 millions de dirhams montrent une dégradation de leur BFR à 85 jours contre 77 jours une année auparavant, en lien notamment avec l'allongement des délais de règlement des clients.

En revanche, les microentreprises affichent un BFR négatif de 68 jours contre 92 jours, niveaux qui s'expliqueraient d'une part par leur cycle d'exploitation généralement court, reflété d'une part par leurs faibles actifs d'exploitation, composé pour l'essentiel du poste « clients », et d'autre part par les financements propres sous forme de « comptes courants d'associés non bloqués ».

Quant aux grandes entreprises, elles affichent un BFR plus élevé de 103 jours contre 101 jours en relation avec leurs cycles d'exploitation plus longs, niveaux qui s'approchent de ceux des ME (95 jours et 98 jours).



Graphique 21 - Ventilation du BFR exprimé en jour de CA et par catégorie d'entreprises

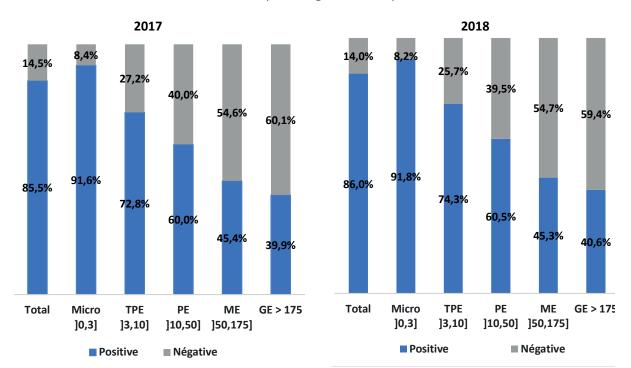
5.2.3.3. Trésorerie nette

La trésorerie nette d'une entreprise est calculée par différence entre son FDR et son BFR, ou entre sa trésorerie à l'actif et sa trésorerie au passif. Une trésorerie positive reflète la capacité de l'entreprise à couvrir ses engagements de court terme par ses actifs les plus liquides. A l'inverse, une trésorerie négative reflète un besoin de liquidité, induisant un recours à de nouvelles ressources tels que les emprunts.

L'analyse de la trésorerie nette par catégorie d'entreprises²⁷ fait ressortir que 85,6% des TPME disposent d'une trésorerie positive (cf. Graphique 22). Toutefois, cette proportion reflète des situations disparates. Ainsi, presque 92% des microentreprises, 74% des TPE et 60% des PE disposent d'une trésorerie positive en 2018. Loin de constituer des indicateurs positifs, ces ratios confirmeraient la faiblesse du niveau des investissements et le manque de dynamisme de l'activité de ces catégories d'entreprises.

²⁷ Les calculs sont effectués sur la base des populations de 106.220 EPMA en 2017 et de 110.191 en 2018.

En revanche, 54,7% des ME ont affiché en 2018 une trésorerie négative, niveau comparable à celui des GE (59,4%). Ces indicateurs refléteraient une taille des actifs immobilisés et d'exploitation relativement plus importante, générant des BFR comblés par le recours notamment à l'emprunt bancaire et la dette commerciale.



Graphique 22 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette et par catégorie d'entreprises

5.2.4. Ratio de rentabilité des capitaux propres

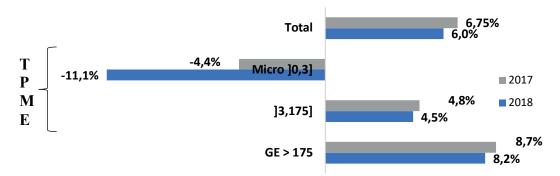
Ce ratio, qui exprime la capacité de l'entreprise à rentabiliser ses capitaux, est mesuré par le résultat net rapporté aux capitaux propres.

La rentabilité moyenne des entreprises étudiées²⁸ a régressé en 2018 de 6,75% à 6% (cf. graphique 23). Son analyse par catégorie d'entreprises fait ressortir un rendement plus élevé chez les grandes entreprises, en raison notamment de leur performance technico-commerciale et organisationnelle, impactant leurs coûts à la baisse. Ainsi, leur rentabilité moyenne s'est établie à 8,2% contre 8,7%. En revanche, celle-ci s'est élevée pour la TPME à 2,6% contre 3,7%, tirée vers le bas par la contre-performance des microentreprises affichant des ratios négatifs de 11% en 2018 et 4,4% en 2017.

 28 Les calculs sont effectués sur la base des populations de 179.087 EPMA en 2017 et de 178.443 en 2018.

_

Graphique 23 - Ratio de rentabilité des capitaux propres par catégorie d'entreprises



ANNEXES

Annexe 1. Nomenclature marocaine des activités – NMA (2010)

Code	Description				
Α	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE				
В	INDUSTRIES EXTRACTIVES				
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE				
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ				
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION				
F	CONSTRUCTION				
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES				
Н	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE				
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION				
J	INFORMATION ET COMMUNICATION				
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE				
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES				
М	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES				
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN				
0	ADMINISTRATION PUBLIQUE				
Р	ENSEIGNEMENT				
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE				
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES				
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES				

Annexe 2. Ventilation et évolution des EPMA par branche d'activités

Branche d'activités		Nombre d'entreprises		
branche d'activités	2016	2017	2018	2017/2018
Commerce, Réparation d'automobiles et de motocycles	70 602	74 258	75 072	1,10%
Commerce de gros	54 403	57 600	57 488	-0,19%
Commerce de détail	12 279	12 613	13 354	5,87%
Commerce ; réparation d'automobiles et motocycles	3 920	4 045	4 230	4,57%
Construction	58 481	59 925	60 450	0,88%
Travaux de construction spécialisés	40 584	41 841	41 703	-0,33%
Construction de bâtiments	17 312	17 491	18 142	3,72%
Génie civil	584	593	605	2,02%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22 947	24 150	24 492	1,42%
Dont : Publicités et études de marché	6 997	7 295	7 252	-0,59%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	6 602	6459	7 252	12,28%
Activités juridiques et comptables	4 238	4602	4 210	-8,52%
Industrie manufacturière	15 948	16 502	16 405	-0,59%
Dont : Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2 576	2 739	2 611	-4,67%
Industries alimentaires	2 525	2 675	2 568	-4,00%
Fabrication de produits métalliques (hors machines et	2.420	2 240	2 220	0.050/
équipements)	2 138	2 219	2 220	0,05%
Transports et entreposage	14 618	15 681	16 118	2,79%
Dont : Transports terrestres et transport par conduites	13 285	13 596	14 020	3,12%
Entreposage et services auxiliaires des transports	1 541	1 591	1 591	0,00%
Activités de services administratifs et de soutien	12 770	13 690	14 180	3,58%
Dont : Activités de location et location-bail	6 784	6 929	7 178	3,59%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement	2.070	2.016	2.000	F 1 40/
paysager	2 879	2 916	3 066	5,14%
Activités administratives et autres activités de soutien	1 755	1 772	1 074	F 700/
aux entreprises	1 755	1 773	1 874	5,70%
Hébergement et restauration	10 874	11 574	11 994	3,63%
Dont : Restauration	8 640	9 221	9 512	3,16%
Hébergement	2 234	2 353	2 482	5,48%
Activités immobilières	6 835	7 220	7 237	0,24%
Autres	27 158	23 151	30 535	31,89%
Total	240 233	246 151	249 095	1,20%

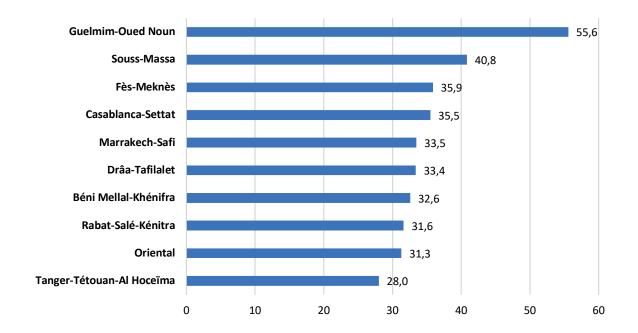
Annexe 3. CA à l'export cumulé ventilé par catégorie d'entreprises en 2018

Catégorie d'entreprises	CA à l'export cumulé (En milliards de dirhams)	CA à l'export cumulé (en %)
TPME	67,6	27,3
CA=< 175		•
Micro]0,3]	4,6	1,9
TPE]3,10]	6,7	2,7
PE]10,50]	25,2	10,2
ME]50,175]	31,07	12,6
GE CA> 175	179,5	72,7
Total	247,1	100

Annexe 4. Ventilation de la VA cumulée par catégorie d'entreprises en 2018

Catégorie d'entreprises	VA cumulée (en milliards de dirhams)	Part (en %)
TPME CA =< 175	119,3	36,6
Microentreprises [0,3]	6,6	2
TPE]3,10]	21,9	6,7
PE]10,50]	46,8	14,3
ME]50,175]	44,1	13,5
GE CA > 175	207,2	63,4
Total	326.5	100

Annexe 5. Taux d'accès au financement bancaire par région en 2018



LISTE DES ABREVIATIONS

Liste des abréviations

AFI Alliance pour la Finance Inclusive
BAD Banque Africaine de Développement

BAM Bank Al-Maghrib CA Chiffre d'affaires

CCG Caisse Centrale de Garantie

CD Credit Bureau

CDD Contrat à Durée Déterminée
CDI Contrat à Durée Indéterminée

CGEM Confédération Générale des Entreprises du Maroc

CNSS Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

CPC Compte des produits et charges

DEPF Direction des Etudes et Prévisions Financières

DGI Direction Générale des Impôts

DRCI Direction du Réseau et des Centrales de l'Information

ESG Etat des soldes de gestion

GE Grande entreprise

GPBM Groupement Professionnel des Banques du Maroc

HCP Haut-Commissariat au Plan

ICE Identifiant commun de l'entreprise

IS Impôt sur les sociétés ME Moyenne entreprise

NMA Nomenclature Marocaine des Activités

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMPIC Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale

OMTPME Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise

ONDP Observatoire National des Délais de Paiement

PAI Plan d'accélération industrielle

PE Petite entreprise

PED Pays en développement

PIAFE Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises

PM Personne morale PMA Pays moins avancés PMV Plan Maroc Vert

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PP Personne physique

RCC Registre central de commerce

RNR Régime net réel RNS Régime net simplifié

SMEF-WG Small and Medium Enterprise Finance Working Group

TP Taxe professionnelle
TPE Très petite entreprise

TPME Très petite et moyenne entreprise

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau 1 - Evolution de la répartition des EPMA par section d'activités (en %)	27
Tableau 2 - Répartition des EPMA par section d'activités et par catégorie d'entreprises en	
2018	28
Tableau 3 - Répartition des créations des entreprises PM par section d'activités	30
Tableau 4 - Répartition des créations des TPME PM par section d'activités et catégorie	
d'entreprises en 2018	31
Tableau 5 - Répartition du CA cumulé par catégorie d'entreprises	37
Tableau 6 - CA cumulé des EPMA ventilé par section d'activités en 2018	37
Tableau 7 - Parts des TPME et des GE dans le CA cumulé ventilé par section d'activités en	
2018	38
Tableau 8 - Ventilation du CA à l'export cumulé par section d'activités en 2018	40
Tableau 9 - Ventilation du CA à l'export cumulé par section d'activités et par catégorie	
d'entreprises en 2018	41
Tableau 10 - Ventilation de la VA cumulée par section d'activités en 2018	42
Tableau 11 - Ventilation de la VA cumulée par section d'activités et par catégorie	
d'entreprises en 2018	43
Tableau 12 - Ventilation du nombre des EPMA par classes d'effectif (en %)	44
Tableau 13 – Contribution à l'emploi par catégorie d'entreprises	44
Tableau 14 - Contribution à la création nette d'emploi selon la classe d'âge des EPMA en	
2018	46
Tableau 15 - Ventilation des emplois des EPMA par section d'activités	51

LISTE DES GRAPHIQUES

Liste des graphiques

iraphique 1- Répartition du nombre de pays en fonction des critères utilisés pour la	
éfinition de la TPME	18
raphique 2 - Domaines d'application de la définition de la TPME	18
raphique 3 - Eléments pris en compte lors de la conception de la définition de la TPME	18
6 iraphique 4 - Évolution de la répartition des EPMA par région (en %)	26
Fraphique 5 - Répartition des EPMA par forme juridique	29
Graphique 6 - Répartition régionale des créations d'entreprises PM en 2018	30
	32
Graphique 8 - Répartition par région des entreprises PM radiées	32
Graphique 9 - Répartition sectorielle des radiations en 2018 3	33
Graphique 10 - Évolution du nombre d'entreprises PM radiées par classe d'âge (en %) 🤫	33
iraphique 11 - Ventilation des EPMA selon la taille de leurs CA en 2018	36
Graphique 12 - Ventilation du CA à l'export cumulé par catégorie d'entreprises en 2018 🤫	38
iraphique 13 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises en 2018	43
iraphique 14 - Ventilation régionale des emplois des EPMA (en %)	49
Graphique 15 - Structure du passif des EPMA (2017-2018)	50
Graphique 16 - Décomposition de la dette financière (en %)	51
Graphique 17 – Répartition régionale des encours de crédits bancaires et des EPMA	
énéficiaires (en %) - 20185	53
Graphique 18 - Ratio de productivité par catégorie d'entreprises en 2017-2018 (en dirhams)	
	55
Graphique 19 - Taux de rentabilité nette par catégorie d'entreprises en 2017-2018 5	55
Graphique 20 - Répartition des entreprises selon le taux de couverture de leurs emplois	
	56
Graphique 21 - Ventilation du BFR exprimé en jour de CA et par catégorie d'entreprises 5	57
Graphique 22 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette et par catégorie	
	58
iraphique 23 - Ratio de rentabilité des capitaux propres par catégorie d'entreprises 5	59

LISTE DES FIGURES

Liste des figures

Figure 1 – Synthèse du processus de constitution de la base consolidée	. 13
Figure 2 – Processus d'exploitation des données	. 13

REFERENCES

Références

- OCDE. "Panorama de l'entrepreneuriat." 2017.
- BAD, OCDE, PNUD. "Perspectives économiques en Afrique." 2017.
- Office des Changes. "Rapport annuel sur le commerce extérieur du Maroc." 2018.
- BPI France. «Rapport annuel sur l'évolution de la PME 2019.» 2020.
- HCP. Comptes nationaux provisoires de 2018. 2018.
- HCP. "Nomenclature marocaine des activités NMA 2010." 2013.
- BAM. "Rapport annuel de Bank Al-Maghrib 2018". 2018.
- Bases statistiques. BACH. 2018.